

LE RÉVEIL

ÉDUCATION PUBLIQUE — RÉFORMES

ARTHUR BUIES, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR

Vol I.

QUEBEC, SAMEDI, 12 AOUT 1876

No. 12

QUÉBEC, 12 AOUT 1876.

Les Autres et Nous.

Bon nombre de journalistes canadiens n'ont qu'un tort, mais il est grave ; c'est qu'ils ne savent rien de ce qui se passe dans le monde ; ou bien ils affectent de l'ignorer, manière à soi d'avoir de l'orgueil, ou ils dénaturent ou ils ne comprennent pas. Si la *Minerve* n'était pas connue pour sa droiture et l'exflexibilité de ses principes, nous dirions qu'elle essaie de prendre de temps à autre, par humilité, un faux air d'inintelligence qui ne lui va pas, nous regrettons presque de le dire.

Dernièrement, elle publiait un article intitulé : " Les Ecoles athées," où elle donnait encore une fois carrière à sa ferveur religieuse et à son antipathie chronique, incurable, pour tout ce qui se fait aux Etats-Unis. La *Minerve* déteste les républicains par tempérament ; cela ne se raisonne pas, on a des sympathies ou des antipathies sans le vouloir, et même contrairement à ce qu'on veut ; mais il faudrait alors ne pas chercher à donner des raisons de la chose et ne pas se battre les flancs pour argumenter sans se rendre compte de ce qu'on veut faire croire au lecteur :

Aux Etats-Unis, dit la *Minerve*, le parti républicain, essentiellement centralisateur et anti-fédéraliste, travaille à enlever aux législatures d'Etat le contrôle de l'éducation. M. Grant et ses amis voudraient soumettre cette matière d'une manière exclusive au Congrès de Washington, de façon à ce que le même système régisse toute l'Union.

Avec leurs écoles sans Dieu et sans religion, les Etats-Unis marchent à la démoralisation et à la ruine. Les effets de ce système absurde, même au point de vue matériel, sont déjà sensibles. La morale et les convictions religieuses sont le levier du monde, et toutes les lois et pénalités possibles sont impuissantes à sauver la société sans cette force intellectuelle et métaphysique. Napoléon 1er disait que l'athéisme est le principe destructeur de toute organisation sociale, en ce qu'il ôte à l'homme toutes ses consolations et toutes ses espérances, et enlève tout frein à ses instincts égoïstes. Un peuple athée n'est pas gouvernable : c'est un peuple de barbares et de bêtes fauves. Proudhon lui-même l'a reconnu. Voilà pourtant quel serait le résultat d'un système universel d'éducation sans religion, qui détruirait tous principes de morale et de foi dans les générations nouvelles.

Comme notre confrère devait être essoufflé au bout de

cet article ! Essoufflé, mais fier. Avoir une pareille ardeur dans la foi, et trouver des expressions de cette force pour flétrir la démoralisation moderne, il y a de quoi se glorifier — mais voyons ce qu'il y a dans tout cela.

A qui revient l'instruction d'un peuple religieux ? Est-ce aux ministres de la religion ? Est-ce aux instituteurs ? Quelle qualité ces derniers ont-ils pour enseigner une doctrine religieuse quelconque ? Sont-ils choisis, nommés, payés pour cela ? En établissant leur système d'écoles publiques *communes*, les américains faisaient-ils autre chose que reconnaître combien est déplacé l'enseignement religieux dans l'école proprement dite, à moins que ce ne soit un enseignement de principes généraux, également admis par toutes les communautés chrétiennes ? La *Minerve* connaît-elle au moins la valeur des mots ? Une école athée, c'est une école qui *nie* Dieu. Or, l'école américaine, qui exclut l'enseignement religieux, par suite d'un respect égal pour toutes les croyances, *nie-t-elle* que cet enseignement ait sa place légitime ailleurs ? *Nie-t-elle* Dieu ou simplement admet-elle qu'elle n'a ni mission ni qualité pour le faire connaître, que cela est réservé aux seuls pasteurs des âmes, et que l'école, placée sous le contrôle de l'état, ne peut avoir d'autre objet que de donner la plus grande somme possible de connaissances ? Partout où il y a des écoles communes, c'est-à-dire des écoles où les enfants de toutes les dénominations sont également appelés, comment l'enseignement religieux pourrait-il exister ? Ce serait aller directement à l'encontre du principe sur lequel sont fondées ces écoles, et personne ne le tolérerait. Là où l'éducation publique est le mieux établie, il y a toujours un système d'écoles publiques, communes à tous les enfants, quelle que soit leur croyance, et, en dehors de ces écoles, qui ne sont pas athées, mais simplement laïques, se trouve toute une variété d'autres écoles volontaires, dénominationnelles, etc., etc., que fondent et qu'entretiennent à leur gré les citoyens qui tiennent à ce que leurs enfants reçoivent à l'école même une instruction conforme à leur religion particulière. Dans tous les pays où l'instruction est le plus en honneur, où elle accomplit les plus beaux résultats, on voit la distinction des deux catégories, sinon complète, du moins tendant de plus en plus à le devenir. C'est là le spectacle que donnent les Etats-Unis, l'Allemagne, la Suède, que donnera bientôt l'Angleterre où, chaque année, se fait un grand pas de plus vers une éducation publique absolument indépendante, dégagée de tout contrôle dénominationnel, spectacle que donnera aussi la

France, entrée résolument dans la voie d'une éducation virile où elle trouvera sa régénération et sa force future.

L'Etat, qui est la réunion des citoyens de toutes les croyances, ne peut pas admettre que, dans les écoles placées sous son contrôle, il y ait une religion enseignée au préjudice des autres ; ce serait détruire absolument son principe. Quand il y a un enseignement religieux spécial donné dans l'école publique, c'est qu'il y a une religion d'Etat, et l'on sait ce que c'est que les religions d'Etat, on sait ce que la liberté en a souffert dans la Grande-Bretagne, ce qu'elle en souffre en Espagne aujourd'hui, dans la Russie et dans les principautés danubiennes. La religion d'Etat est le pire des fléaux ; elle enlève à l'esprit son exercice libre, et le façonne à un corps de doctrines qu'elle ne lui permet pas seulement de discuter, et ainsi se trouve réduite et viciée dans son germe l'éducation de tout un peuple. Et, pour répondre au reproche d'athéisme que la *Minerve* jette si inconsidérément aux écoles publiques des Etats-Unis, nous dirons que le protestant est peut-être l'homme à qui l'athéisme répugne le plus ; c'est une chose qu'il ne comprend pas. L'athée, ce produit monstrueux qu'il faut bien se garder de confondre avec le libre-penseur, est une exception phénoménale dans toutes les sociétés, et surtout dans les sociétés protestantes où le libre-penseur lui-même peut à peine se classer. Il n'est rien dont le protestant s'enorgueillisse autant que du titre de chrétien ; ce titre est le premier à ses yeux, tandis que chez les peuples catholiques, il y a toujours une classe d'hommes, plus ou moins nombreuse suivant la population, qui se déclare avec orgueil la classe des libres-penseurs et qui proclame ouvertement ses idées, négation directe, absolue de toute religion, si ce n'est de la religion intime, ennemie du culte, se bornant à la croyance en Dieu, à l'immortalité de l'âme, au châtement ou à la récompense suivant les œuvres. Si les écoles publiques des Etats-Unis étaient athées, le peuple américain tout entier serait athée ; est-ce que cela n'est pas évident ? Alors, que devient la stupide, l'absurde qualification de la *Minerve* ? Mais ne nous arrêtons pas plus longtemps là-dessus ; la question de l'école est à nos yeux trop grave et trop élevée pour que nous nous amusions à argumenter à propos d'une platitude. Cette question va devenir imminente pour nous dans la province de Québec, de même qu'elle l'est actuellement pour l'île du Prince-Edouard, de même qu'elle l'a été pour le Nouveau-Brunswick, il y a deux ans, de même qu'elle l'est pour les Etats-Unis même qui s'aperçoivent que le dernier mot n'a pas encore été dit en matière d'instruction publique, et que l'édifice élevé par eux pour les générations américaines peut être attaqué de plus d'une manière par l'esprit de secte.

Nous disons que la question des écoles est la question dominante en ce moment dans l'île du Prince-Edouard. En effet, il va s'agir d'y décider, aux élections générales, qui ont lieu dans le cours du présent mois, si l'éducation sera dénominationnelle ou non, en un mot s'il y aura ou non des écoles publiques ou uniquement des écoles séparées. Deux partis sont en présence : l'un demande les écoles séparées, mais il ne leur accorde de subvention publique qu'en proportion du nombre des élèves qui y recevront l'instruction. La politique de ce parti, assez pratique, se résume en deux mots : subvention basée sur le résultat. L'autre parti s'oppos-

à toute subvention faite aux écoles dénominationnelles, et regarde comme contraire à l'éducation publique tout ce qui n'est pas une simple tolérance des écoles établies avec un objet avoué de sectarianisme. Les écoles dénominationnelles échappent au contrôle, à l'autorité de l'Etat, de sorte qu'il arrive que là où elles sont seules en vigueur, l'Etat n'a rien à voir avec l'éducation de ses propres citoyens. On repousse sa surveillance et on lui refuse le droit de savoir si l'éducation de la jeunesse est conforme ou non aux institutions sur lesquelles il est fondé, si cette éducation répond aux idées modernes, aux progrès de la science. A la société, gardienne légitime des institutions et des lois, maîtresse absolue de ses destinées, on nie le droit de s'occuper d'elle-même, de veiller à sa propre conservation et de mettre en sûreté les principes sur lesquels repose la liberté telle qu'entendue et pratiquée de nos jours chez la plupart des peuples chrétiens.

A l'île du Prince-Edouard, la question des écoles est devenue tellement tranchée, tellement indépendante et au-dessus de toutes les autres, que les hommes d'un même parti politique, mais qui ne s'accordent pas sur le caractère à donner à l'instruction publique, vont se séparer sans hésitation et voter là-dessus chacun suivant ses convictions propres. C'est là la seule manière d'arriver à un vote sérieux et de connaître quel est exactement le sentiment du pays.

Aux Etats-Unis, cette même question, malgré qu'on l'ait crue depuis longtemps décidée par l'établissement séculaire des écoles publiques, se présente d'une manière si pressante, si impérieuse, que les deux grands partis, républicain et démocrate, en ont fait un article du programme qu'ils soumettront aux électeurs à la prochaine campagne présidentielle. Il se forme même des ligues qui vont travailler à assurer au peuple américain, cette fois d'une manière inattaquable, la jouissance entière et la conservation de son système d'écoles publiques communes ; dans une circulaire qui est adressée à ce sujet par une de ces ligues aux citoyens des Etats, nous lisons ce qui suit :

La septième résolution du programme de Cincinnati lie entièrement le parti républicain au maintien de l'éducation publique par l'état, et lui fait un devoir de s'opposer aux desseins sectaires conçus pour le détriment de la bourse publique. En prenant cette position avancée relativement à une question qui met en jeu tout le système du gouvernement libre intelligent, le parti républicain se pose carrément en antagoniste d'une puissante organisation politico-religieuse, et il sera forcé de faire face à l'opposition la plus furieuse de la part de la hiérarchie qui la gouverne. La question qui se présente maintenant pour la première fois dans notre politique nationale, conformément au sentiment public devenant de plus en plus général et prononcé, commandera nécessairement un intérêt majeur, et réduira toutes les autres questions à une importance secondaire.

Quant au Nouveau-Brunswick, nous serions bien en peine de dire si la question des écoles, si agitée, si brûlante, il y a deux ans, y est définitivement réglée. Nous croyons que plus d'une difficulté peut être soulevée encore, mais ce qu'il est possible de constater avec certitude, ce sont les résultats obtenus depuis que fonctionne le nouveau système d'écoles communes.

En 1872, il y avait 28,656 enfants qui fréquentaient les écoles ; en 1876, il y en avait 46,039 ; dans l'espace de quatre années, 511 nouvelles écoles étaient construites, et 204 autres étaient réparées et agrandies. En dehors des comtés de Gloucester, de Kent et de Madawaska, sièges principaux de l'opposition faite au bill de l'éducation, plus du cinquième du

nombre total des enfants fréquentait les écoles, et même dans les comtés cités ci-dessus, quelques écoles communes étaient fondées, sept dans celui de Madawaska, quarante-neuf dans celui de Kent, et vingt dans celui de Gloucester. Ces écoles, placées sous le contrôle spécial de commissaires, portent le nom d'écoles de district, et les enfants y suivent un cours de huit années qui forme "l'instruction élémentaire;" ces huit années accomplies, l'enfant, âgé de douze à quinze ans, entre dans un collège ou académie où il reçoit "l'instruction secondaire" pendant quatre autres années; enfin, il complète définitivement ses études à l'Université Provinciale où il passe trois ans de plus. Le département de l'éducation publique, qui préside à ce système, se divise en trois sections qui correspondent aux trois phases diverses par lesquelles on vient de voir passer l'élève avant de terminer ses études; ainsi, il y a la section de l'instruction élémentaire, celle de l'instruction secondaire, et, en troisième lieu, celle de l'instruction supérieure; enfin, le système tout entier se complète par l'institution d'une école normale où se forment les professeurs.

Les écoles, tant primaires que secondaires, sont placées sous le contrôle exclusif de l'état qui n'accorde de subventions qu'à elles seules; aucune instruction religieuse n'y est donnée, et les écoles dénominatlonnelles sont tenues de se sustenter elles-mêmes. C'est là l'éducation proprement dite *publique*, qui s'adresse à tous les enfants, quelle que soit leur croyance, et qui n'a d'autre objet que de faire des citoyens, seul rôle que puisse remplir l'état dans la société. C'est une erreur de croire que les deux catégories d'écoles communes et dénominatlonnelles se contrarient, sont en opposition réciproque: elles peuvent très-bien exister l'une à côté de l'autre, les premières ayant, comme leur nom l'indique, un objet général, et les dernières un objet spécial; rien n'empêche l'enfant de suivre même les deux écoles, chacune à son tour, comme cela se voit dans Ontario où une très-forte partie, peut-être même la majorité des enfants catholiques, assiste aux cours des écoles communes.

Nous disions plus haut que l'Angleterre faisait de grands pas vers la création d'une éducation réellement publique, c'est-à-dire affranchie de tout contrôle dénominatlonnel, et que c'était là le spectacle qu'offraient la plupart des pays éclairés. Les dernières nouvelles confirment notre assertion; la Chambre des Communes vient en effet d'adopter le bill de Lord Sandon, après un débat long et animé qui a présenté toutes les faces de la question. On peut résumer ce bill en quelques traits principaux qui en feront voir la portée et le caractère. Il établit en quelque sorte l'instruction obligatoire, sans clause directe, mais par un effet nécessaire de ses prescriptions; c'est ainsi qu'aucun enfant, âgé de moins de dix ans, n'aura le droit de travailler dans les établissements publics, ni ne pourra le faire après cet âge, pendant plusieurs années encore, à moins qu'il n'ait quelque connaissance de l'écriture et de l'arithmétique, ou ne produise un certificat d'assiduité à l'école pendant cinq ans. Dans les écoles qui reçoivent une subvention d'état, il n'y aura aucun exercice religieux, et nulle instruction religieuse ne sera donnée aux enfants des parents qui ne le désirent pas; du reste, l'enseignement religieux, quel qu'il soit, ne sera donné qu'en dehors des heures d'écoles. Voilà les dispositions que la presse

anglaise a été presque unanime à approuver et que nous tenions à faire connaître au lecteur, moins parce qu'elles viennent à l'appui de nos assertions que parce qu'elles confirment nos idées en matière d'éducation, idées basées sur l'examen de ce qui se passe dans les pays différents du nôtre, où la question de l'éducation suit une marche pour ainsi dire fatale, aboutissant partout au même résultat, la liberté absolue de l'enseignement, l'état ayant ses écoles à lui, les dénominatlonnelles diverses ayant les leurs; seulement, l'état n'accordant aucune subvention aux écoles non communes, qui ne sont pas sous son contrôle immédiat, et ne permettant aucun enseignement religieux dans les écoles autres que les écoles dénominatlonnelles ou confessionnelles.

Sermon politique.

Un ami de notre feuille nous communique le sermon qu'on va lire plus bas. Il a été prononcé en chaire, dimanche, le 30 juillet dernier, par M. C. Poulin, curé de St. Dominique, dans le comté de Bagot. Voici à peu de choses près les paroles prononcées par M. Poulin:

J'ai appris, dans le cours de cette semaine, qu'un certain nombre de paroissiens avaient formé le complot de sortir de l'église, si je parlais encore de politique. Eh bien! je dois vous déclarer que ces menaces ne m'intimideront pas; je ferai mon devoir et ceux qui ne seront pas contents pourront sortir de l'église. Mais, je dois les avertir d'une chose: c'est qu'il est bien plus facile de sortir de l'Eglise que d'y rentrer. En sortant de l'Eglise on se trouve dans la voie large, et Notre Seigneur nous dit où conduit la voie large; au contraire, pour entrer dans l'église, c'est la voie étroite, la voie difficile, et vous savez, mes frères, où mène la voie étroite.

Ah! mes frères, nous sommes dans une époque où l'Eglise a beaucoup à lutter non seulement contre ses adversaires déclarés qui veulent à tout prix sa ruine, mais encore contre des gens qui se prétendent catholiques et traînent les prêtres devant les tribunaux! On veut fermer la bouche du prêtre, on ne veut pas qu'il parle de politique. Pourquoi cela, mes frères? parce qu'on a peur de la vérité. Et, remarquez bien que les hommes qui traînent ainsi les prêtres devant les tribunaux se prétendent catholiques. Ils seraient offensés si l'on prétendait qu'ils ne le sont point; ils ne sont catholiques que de nom. Qu'ils se séparent donc de la religion catholique; le jour où ils abandonneront notre sainte religion, ce sera pour elle un jour de gloire et de bonheur. Elle sera heureuse d'être débarrassée de ces mauvais catholiques qui font sa honte et son déshonneur!

Durant la dernière révolution en France, ceux qui ont massacré l'Archevêque de Paris et ses prêtres se disaient aussi catholiques. Leur dire qu'ils n'étaient pas des catholiques eût été enflammer leur courroux et s'exposer à recevoir un cartel pour une pareille offense.

Avant longtemps, mes frères, l'Eglise verra peut-être de mauvais jours; aussi, devons-nous redoubler de zèle contre ses ennemies. Ceux qui insultent les prêtres et veulent les empêcher de parler oublient que nous représentons Jésus-Christ, tout indignes que nous en soyons, et que les opprobres dont ils nous abreuvent retombent sur Jésus-Christ.

Ici, le prédicateur égosillé a été obligé d'inter-

rompre son homélie politique. Tout cela a été dit en expliquant une parabole de l'Évangile!

Voilà ce qui s'appelle prendre le mors aux dents. Et dire que ce brave curé Poulin est l'image fidèle de vingt autres curés qui seraient au désespoir de ne pas renchérir encore sur lui! Dire que ce sont des hommes comme cela qui veulent gouverner notre peuple, non seulement le gouverner, mais le conduire comme une meute en laisse, diriger chacun de ses pas comme s'il ne pouvait rien voir ni rien comprendre par lui-même; ce sont de pareils ignorants, d'aussi épais imbéciles qui nous commandent de les écouter, de les suivre et de leur obéir comme si nous étions créés et mis au monde pour cela! Un guide des âmes et des esprits qui vient crier en pleine chaire que les communards *se disaient catholiques, qu'ils eussent été indignés qu'on leur refusât ce titre, qu'ils auraient envoyé des cartels à quiconque l'eût nié...*, et qui compare ces communards en question avec les libéraux canadiens, les hommes les plus catholiques qu'il y ait sous la calotte des cioux, qui se morfondent à chaque occasion pour le prouver à tous les Poulins du pays, voilà qui assomme net! On ne sent plus rien en soi quand on entend ou qu'on lit des choses pareilles. Il faut que les curés qui les disent aient bien la conscience de l'épouvantable ignorance de notre peuple, ou qu'ils aient une ignorance pire que la sienne, ou que ce soient les plus cyniques et les plus endurcis imposteurs qu'on puisse rêver.

Voilà où conduit une autorité sans limite et sans frein sur un peuple qui ne sait pas lire. Et l'on viendra nous reprocher à nous de dépasser les bornes dans quelques-uns de nos écrits! Est-ce que l'on peut dépasser les bornes en présence de pareilles énormités? Quoi! Voici un prêtre qui se réjouit de ce qu'on se sépare de son église, qui crie en se frottant les mains de joie que ce sera pour *Elle un jour de gloire et de bonheur*, quand ses enfants l'auront abandonnée pour une autre, *qu'elle sera heureuse d'en être débarrassée...* Voilà un prêtre qui jette ses paroissiens à la porte de leur église et qui ne leur permet plus d'y rentrer, *parce qu'ils ne sont pas contents* de ce qu'il parle politique au lieu de leur parler religion, parce qu'il laisse là son ministère, ses devoirs sacrés, pour se mêler bruyamment aux passions humaines, et ce prêtre-là est le représentant de Jésus-Christ qui est venu sur terre, non pas pour chasser, non pas pour damner, non pas pour jeter hors de l'église, mais au contraire pour appeler, pour ramener, pour convertir et pour sauver *surtout les pécheurs!*

Aujourd'hui, l'Église, c'est le domaine, c'est la propriété; c'est la chose des curés comme celui de St.

Dominique; ils n'en sont pas les ministres, ils en sont les maîtres; on dirait qu'ils y entrent de force, à grands coups, et qu'ils l'accaparent et qu'ils la retiennent comme leur demeure à eux, chassant, poussant, jetant dehors tout ce qui les gêne et contrarie leurs violences. Ce sont ces curés là qui parlent et agissent en maîtres dans les élections, qui refusent de confesser pour une opinion et qui damnent pour un vote; et l'on dira que le temps n'est pas venu pour tous les esprits qui ont quelque souci de notre avenir, quelque sentiment de notre dignité comme peuple, de se dresser en face de ces odieux petits tyrans et de les ramener à l'exercice bien défini, bien rigoureux du ministère qu'ils font servir à leurs rancunes, à leurs haines grossières, aux plus révoltantes audaces et à la plus injuste persécution!—Oui, ce temps est venu, et il n'y a pas aujourd'hui de pouvoir au monde qui puisse empêcher le courant de la résistance.

Il est trop tard, et *ils* ont fait trop de mal.

On nous cite à l'instant d'autres paroles prononcées par le même curé Poulin dont il est question dans le précédent article. Un dimanche, dans la chaire, (car la chaire, pour ces curés là, sert à tout, excepté à parler de religion) il demande dix mille charretées de terre pour élever le terrain du cimetière de sa paroisse à un niveau égal. Après la messe, les habitants réunis en causaient, et l'opinion semblait être que 600 charretées suffiraient amplement à accomplir ce travail. Le dimanche suivant, le curé monte *en chaire*: "Quelques-uns de vous ont prétendu, dit-il, que 10,000 charretées de terre, comme je vous l'avais demandé, étaient de beaucoup trop. Et bien! non-seulement ce n'est pas de trop, mais ça n'est pas même assez, ce qui vous prouve que, *dans les choses temporelles comme dans les choses spirituelles, vous devez toujours écouter votre curé qui ne peut se tromper.*"

Hein! Eh bien! c'est cela: mais personne aujourd'hui ne peut s'étonner de quoi que ce soit dans la bouche d'un curé *qui a fait* les trois dernières campagnes électorales.

Ce qui peut nous consoler pour notre bienheureuse province, c'est que le temporel y est en général aussi bien administré que le spirituel dans la paroisse de St. Dominique.

SCIENCE ET INDUSTRIE.

(Pour le Réveil.)

Des expériences ont prouvé que le charbon à l'usage des navires à vapeur devrait être celui qui renfermerait le moins

d'eau. Le charbon contenant du soufre devrait être mis de côté, parce que cet ingrédient est très-dommageable au fer et détruit les bouilloires. On trouve que le charbon qui contient le plus de plomb est le plus riche dans ses proportions de carbone, qui est le principe combustible de l'antracite, etc. On peut découvrir la quantité présente de carbone en pulvérisant un peu de charbon et en le faisant brûler dans un creuset avec de la litharge : le bouton de plomb trouvé au fond du creuset témoigne de la proportion de carbone suivant son poids.

* *

Un singulier phénomène, que l'on rencontre fréquemment dans l'Océan Indien, et dont on n'a pas encore constaté la cause réelle, est l'existence à la hauteur de Malabar et sur certains points de la côte de Coromandel, de grands bancs de vase suspendus dans la mer, au sein desquels plusieurs poissons trouvent une abondante nourriture ; ils s'assurent là des immunités contre les dangers de l'élément environnant et un asile pour frayer. La cause exacte de l'existence de ces grandes étendues de mer dans lesquelles la vase reste ainsi en solution, est encore un mystère ; mais en tout cas, l'Océan y est tellement uni que, pendant que le mousson du Sud-Ouest se fait le plus sentir, les navires peuvent s'y réfugier, et, une fois qu'ils y sont arrivés, se trouvent en aussi grande sûreté qu'en dedans d'un brise-lame.

* *

Les plus beaux tapis du monde sont ceux que l'on manufacture dans le Farahan, le Khorassan et dans le district d'Athek, en Perse. Ce qui caractérise les premiers nommés, c'est leurs grandes dimensions, et surtout leur force et leur trame serrée, empêchant ainsi le fil de l'ourdissage de se faire voir quand ils sont roulés ; mais, à part les qualités que l'on vient d'énumérer, ces tapis jouissent d'une réputation universelle en raison de la permanence de leurs couleurs et de l'harmonie de leurs larges bordures. D'ordinaire les tapis que produit Khorassan ont des couleurs splendides ; mais le travail n'est pas aussi bien fait ; on voit le fil d'ourdissage quand ils sont roulés et leurs couleurs ont moins de permanence. L'étoffe est douce au toucher ; mais les couleurs sont d'un effet bizarre, et, par conséquent, malgré leur beauté ils n'atteignent point les prix du tapis de Farahan. On prise bien mieux ceux du district d'Athek à cause de leurs excellentes qualités : de fait, on estime qu'ils sont les plus durables et que leur tissu est le plus beau. La nuance du fond est d'une couleur brune un peu sombre et dans le patron sont entrelacées des figures géométriques.

* *

Sainte-Beuve, dans sa causerie sur le *Journal de la santé du roi Louis XIV*, fait cette remarque-ci :

Les bains, les demi-bains, cette idée, ce semble, toute naturelle et de bon sens, cette chose si salutaire et si adoucissante, ne lui en parlez pas : on en prenait peu alors, et lui (Louis XIV) moins que personne. Une fois, une seule fois dans sa vie, on a noté qu'il s'était soumis aux bains de chambre ; mais hors cette seule occasion (1665), jamais plus. O classe moyenne et aisée de nos jours, n'enviez pas l'hygiène ni le régime du grand roi dans ce qu'on appelle le plus poli des siècles. Un simple bourgeois aujourd'hui vit mieux, se soigne mieux, s'entend mieux au bien-être que Louis XIV dans toute sa pompe. Si bien qu'on soit, il reste cependant à penser au peuple.

* *

Le correspondant parisien du *London Telegraph* écrit à ce journal à la date du 26 juin :

J'étais présent à une série d'expériences faites sur un nouvel instrument de musique inventé par M. Frédéric Kestner, qui a, d'une manière pratique, appliqué cette théorie dont parle si souvent le professeur Tyndall, que des jets de

flamme, dans de certaines conditions, produisent des sons musicaux.

M. Kestner a découvert qu'en plaçant un jet de gaz, dans un tube de verre ordinaire à environ un tiers de sa hauteur, la flamme, si on la divise en plusieurs parties distinctes, produit des tons définis de musique, le premier entendu était du diapason normal. En combinant ou réglant la grandeur du tube et le jet, il fut bientôt à même d'évoquer avec une égale certitude, les autres notes de la gamme et ceci accompli, fut un acheminement à l'adaptation d'une série de tubes à un clavier comme celui du piano. Quand la note est touchée, la flamme est séparée ; sa lumière se trouve essentiellement diminuée ; mais elle produit un son musical. Le doigt n'est pas aussitôt libre que la flamme s'élève à sa hauteur normale et le son cesse.

On a profité de cette disposition pour construire un joli candelabre de salon, lequel communique par l'électricité avec un clavier dans une chambre voisine. Il est extrêmement curieux d'observer les flammes qui s'élèvent et tombent une à une, à mesure que les notes qu'elles produisent cessent ou arrivent à l'oreille. Un instrument plus considérable, dont les tuyaux sont placés comme ceux d'un orgue, a plusieurs claviers de trois octaves qui peuvent se joindre ensemble. L'instrument n'a pas encore toute l'égalité de ton dans tout son registre, que l'on puisse désirer, mais les résultats déjà atteints sont extrêmement intéressants.

X.

LE MÉCANISME GOUVERNEMENTAL.

A propos de l'antagonisme pernicieux qui existe actuellement en France, entre le Sénat et la Chambre des députés, voici ce qu'écrivait le *Messenger Franco-Américain*. On lira ce remarquable article avec intérêt :

Il en est du mécanisme politique comme des machines qui servent à l'industrie ou à la locomotion. Il a pour objet de perfectionner les conditions de la vie collective, comme les machines accroissent la puissance et le bien-être de l'individu. Mais il a aussi ses défauts, qui en rendent souvent l'emploi périlleux, et lors même qu'il serait théoriquement parfait, ce qui n'est pas admissible, il faut tenir compte de l'impéritie probable ou de la mauvaise volonté possible de ceux qui le dirigent. Le mécanisme politique ou le gouvernement que la France s'est donné après quatre années d'hésitations et de tiraillements est maintenant à l'épreuve, et l'on est fort loin de savoir si l'expérience réussira. Ce gouvernement ne représente pas une invention tout-à-fait nouvelle. Il a quelque chose de la première République française, quelque chose du parlementarisme anglais et beaucoup du système américain. Il y a aussi quelques combinaisons inusitées jusqu'à ce jour et dont la valeur n'est pas encore expérimentalement constatée. Il faudra peut-être à la nation quelques années pour s'assurer du mérite de la loi considérée dans son ensemble.

Dès à présent, toutefois, il se présente un obstacle qui menace d'arrêter le fonctionnement du mécanisme, ou même de provoquer une explosion révolutionnaire. Le Sénat a une majorité cléricalle et monarchiste, parfaitement décidée à repousser toutes les lois propres à favoriser le développement de l'idée républicaine. Cette majorité est très-faible, il est vrai ; mais elle suffit à l'objet de la réaction, et d'ailleurs elle s'augmente assez rapidement par suite du décès des sénateurs inamovibles, libéraux ou autres, qui sont et seront inmanquablement remplacés par des conservateurs. Que de-

viendra ce gouvernement dans lequel une partie du pouvoir législatif veut marcher en avant, quand l'autre partie, parfaitement indépendante et souveraine dans sa sphère, s'obstine à reculer ou du moins à rester stationnaire? A la vérité, le Sénat ne peut forcer le gouvernement à reculer, tant que la Chambre agit dans le sens contraire; mais il peut produire l'immobilité, ce qui est presque aussi funeste. Admettons cependant qu'il ne pousse pas l'opiniâtreté jusqu'à refuser à l'Etat républicain les moyens matériels de vivre et d'agir, et nous croyons en effet qu'il ne l'oserait pas, qu'arrivera-t-il à l'Etat, qui aspire au perfectionnement continu et qui est réduit à se débattre dans les étroites du cléricisme ou du bonapartisme? Cette lutte peut durer un an, deux ans, trois ans sans aboutir à une catastrophe. Mais elle doit avoir un dénouement; elle en aura un. Quel sera-t-il?

Les républicains comptent sur le renouvellement triennal et partiel du Sénat pour modifier l'esprit de cette assemblée. Le premier renouvellement aura lieu dans deux ans et demi. On peut patienter jusque-là. Mais quelle raison a-t-on de croire que le résultat sera favorable au parti du progrès et changera le caractère de la majorité? Tout ce qui est relatif au Sénat dans les lois constitutionnelles a été combiné de manière à rendre le triomphe des conservateurs aussi probable que possible. On s'y est pris de la manière la plus ingénieuse pour donner à l'élément rural et ignorant, dans les collèges électoraux, l'avantage sur les représentants plus éclairés des villes, et l'on a réussi à faire un Sénat réactionnaire. M. Buffet y a beaucoup aidé par une habile manipulation de la pâte électorale. On peut espérer qu'en 1879 les élections se feront d'une manière plus loyale; cependant il n'y a rien de sûr à cet égard, et il n'est même nullement certain que M. Buffet en personne ou M. de Broglie ne reprenne pas les rênes ministérielles avant l'époque dont nous parlons. Il se peut enfin que le premier renouvellement triennal accroisse la majorité monarchiste du Sénat, au lieu de la supprimer. Quelle ressource restera-t-il?

Il restera celle d'amender la Constitution. Jusque vers la fin de 1880, ce moyen ne peut être mis en usage que sur la demande du Président. Le besoin s'en fera si impérieusement sentir à tout le monde, et même au chef de l'Etat, qu'il ne pourra se dispenser de demander cette révision. S'il ne s'y décidait pas, la Chambre des députés pourrait l'y contraindre par le refus des crédits nécessaires au gouvernement, ou il faudrait encore patienter jusqu'au moment où les deux Chambres pourront prendre l'initiative du changement à faire. D'une manière ou de l'autre, on finira par arriver à la discussion de l'amendement. Mais de quel amendement? C'est évidemment le Sénat qu'on devrait modifier ou supprimer, car il ne peut plus être question de toucher à la représentation nationale, au produit direct du suffrage universel. Supprimerait-on le Sénat? On essaiera peut-être, car il semble, au premier coup d'œil, que cette assemblée soit un rouage superflu dans le mécanisme républicain. Cependant de nombreux exemples, entre autres celui de la Chambre américaine actuelle, montrent assez jusqu'où une assemblée peut être entraînée par l'esprit de parti. A un tel esprit il est bon d'opposer une influence modératrice. Il ne faut pas demander cette influence à l'aristocratie, au privilège, qui sont toujours des vices dans une république. On ne doit la chercher que dans la réflexion, et la réflexion est naturellement représentée par l'élection à deux degrés. C'est pourquoi le Sénat des Etats-Unis nous paraît une institution rationnelle. Le Sénat français répondrait également aux exigences de la logique républicaine s'il était simplement élu par les Conseils généraux, pour neuf ans, et renouvelable par tiers tous les trois ans. Ce qui est absurde, ce qui lui donne son caractère réactionnaire, ce qu'il faut absolument supprimer, c'est l'inamovibilité du quart des membres, c'est aussi la complication électorale qui donne aux petites communes, c'est-à-dire aux grands propriétaires, le pouvoir de neutraliser presque en-

tièrement la tendance démocratique des villes. Qu'on fasse disparaître ces anomalies, et l'on verra bientôt le Sénat marcher sur la voie du progrès, comme la Chambre des représentants du peuple, quoique d'un pas plus lent et plus mesuré.

Mais si l'on n'obtient pas cet amendement, que faudra-t-il faire? Renversera-t-on le gouvernement et supprimera-t-on le Sénat par voie révolutionnaire? En général, les révolutions préméditées ne valent rien. C'est comme si l'on préméditait une explosion de chaudière dans un navire à vapeur. Quand la compression devient intolérable et quand la nation conserve la vitalité nécessaire, l'explosion populaire a lieu par la force naturelle des choses, la révolution s'accomplit, et nul n'en est responsable que ceux qui ont opposé une résistance aveugle à des demandes raisonnables. C'est probablement ce qui arrivera tôt ou tard en France si l'on s'obstine à conserver le Sénat organisé suivant la Constitution du 25 Février. Il y a là des clauses défectueuses, illogiques, qui semblent avoir été insérées tout exprès pour empêcher le mécanisme politique de fonctionner, ou pour faire en sorte que l'essai de république aboutisse à un désastre. Il y en a plusieurs autres; mais celles qui sont relatives à l'institution du Sénat sont évidemment les plus graves. La France est lasse d'agitations et de bouleversements. Elle veut la république très-modérée, mais aussi très-franchement débarrassée des abus cléricaux et monarchiques. Elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour corriger et améliorer par les voies légales la constitution qu'on lui a donnée et qu'elle a bien voulu accepter. Si elle ne peut y parvenir, elle la brisera. On doit en être certain d'avance.

La Liberté de l'Enseignement en France.

DEBATS PARLEMENTAIRES.

SENAT.

Séance du 18 juillet.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur la collation des grades:

La loi sur l'enseignement supérieur votée le 12 juillet 1875 par l'Assemblée nationale, créée par les articles 13, 14 et 15, des jurys spéciaux, nommés moitié par l'Etat, moitié par les facultés libres, et leur attribuait le droit de conférer aux élèves de ces facultés les grades universitaires dont la distribution jusque-là était réservée à l'Etat seul.

La Chambre des députés a abrogé les trois articles sans toucher à la loi même, et les a remplacés par trois articles nouveaux dont voici le texte:

Art. 13.—Tous les examens et épreuves préparatoires qui déterminent la collation des grades ne peuvent être subis que devant les facultés de l'Etat.

Art. 14.—Les élèves des facultés libres qui voudront subir des examens tendant à l'obtention d'un grade devront justifier qu'ils ont pris dans la faculté dont ils auront suivi les cours le nombre d'inscriptions voulu par les règlements et qu'ils se trouvent dans les conditions déterminées par l'article suivant:

Art. 15.—Les élèves des facultés libres sont soumis aux mêmes règles que ceux des facultés de l'Etat en ce qui concerne les conditions d'âge, de grade, d'inscriptions de stage dans les hôpitaux, les délais obligatoires entre chaque grade et les droits à percevoir.

Un règlement, délibéré en conseil supérieur de l'instruction publique, déterminera les conditions auxquelles un étudiant pourra passer d'une faculté dans une autre.

La commission du Sénat propose le rejet de ces articles et le maintien pur et simple de la loi votée par l'Assemblée nationale.

M. WASHINGTON, ministre de l'instruction publique, d'accord avec la commission, demande l'urgence.

A gauche.—Très-bien !

L'urgence est mise aux voix et déclarée.

Une voix à droite.—On nous prend à la gorge. (Rires.)

M. LE PRÉSIDENT.—M. Challemel-Lacour a la parole.

M. CHALLEMEL-LACOUR a longtemps hésité à aborder la tribune, craignant de tourner contre une loi importante les préventions que pouvaient éveiller ses opinions politiques. Il a surmonté cette crainte par respect pour le Sénat. (Approbation.)

L'orateur commence par constater qu'il s'agit dans l'espèce d'une enquête pour la religion catholique ; de là l'ardeur des adversaires de la loi. De là un pétitionnement habilement organisé.

De là les difficultés qu'a rencontrées l'initiative du ministère de l'instruction publique.

On a plaidé contre lui en faveur de la stabilité des lois. Mais le gouvernement, gardien de la stabilité, a persisté dans la modification qu'il demandait à la loi de 1875.

Il a bien fait, car il ne pouvait abandonner un droit de l'état, il ne pouvait entretenir des illusions dangereuses.

L'orateur, entrant dans la question, soutient que la liberté de l'enseignement n'est nullement mise en péril par la nécessité d'accepter un programme rédigé par un conseil supérieur, qui est du reste, on le sait, favorable à la liberté de l'enseignement supérieur.

Les programmes n'ont jamais été un joug pour les professeurs habiles. Ils savent s'y mouvoir librement. C'est ce qui a été reconnu dans les importantes discussions sur la question universitaire qui ont eu lieu dans les Chambres belges. Les partisans de la liberté de l'enseignement supérieur ont avoué que la surveillance de l'Etat ne pouvait pas gêner l'expansion des nouvelles méthodes.

L'orateur s'attache à réfuter cet argument : que l'enseignement supérieur libre sera humilié et amoindri, parce que ses professeurs n'auront pas le droit de conférer les grades ; parce qu'avec la liberté ils n'auront pas les moyens de vivre, dit-on.

Qu'on sache user de la liberté, et le reste viendra par surcroît ; qu'on ne s'arrête pas à des détails quand on a conquis le principe. La loi de 1875 accorde de grands droits, et les modifications introduites en 1876 ne lui enlèveraient que ce que l'Etat ne saurait abandonner sans imprudence. Oui, il serait dangereux d'aller plus loin.

Souvenez-vous, dit l'orateur, de ce qui s'est dit dans certains congrès,—souvenez-vous de la lettre de félicitations écrite par le pape lui-même à l'un des plus valeureux champions de la liberté absolue de l'enseignement. L'Eglise catholique veut avoir les mains sur l'enseignement ; elle se croit investie à ce sujet du droit absolu ; elle croit posséder sur cette matière toute la vérité ; c'est ainsi que s'expriment certains partisans de la liberté absolue de l'enseignement.

Encore une fois, là est le danger. L'Eglise ne renoncera jamais, a dit le père Martini, au droit de diriger l'éducation de tous ceux qui lui appartiennent. (Mouvement.) Ces théories ont d'ailleurs reçu une consécration publique, car elles ont formé la base du concordat autrichien de 1855.

Ce sont ces théories que l'on voudrait appliquer en France par la loi de l'enseignement supérieur, en enlevant à l'Etat un droit qui est absolument d'intérêt public.

Pourquoi cette défiance à l'égard de l'Etat et de nos institutions, parmi lesquelles se place l'Université ? Que d'attaques sont dirigées contre elle ! Il serait facile de la défendre. L'orateur ne le tentera pas. Il ne peut s'empêcher de dire, cependant, qu'on s'est le plus souvent armé contre elle des thèses individuelles et des opinions qui n'engageaient que leurs auteurs ; c.s opinions d'ailleurs relèvent plutôt des académies que d'une Assemblée politique.

On parle sans cesse du matérialisme, mais où est-il, ce matérialisme ? (A droite : Partout.)

M. CHALLEMEL-LACOUR.—D'ailleurs, s'il existe, est-il dans l'Université seulement ? date-t-il d'aujourd'hui ? Mais on le trouve dès les premiers siècles du christianisme. On le trouve chez des pères de l'Eglise. (Rires.)

Au dix-huitième siècle tous les matérialistes étaient élèves des jésuites. (Nouveaux rires.)

Mais si aujourd'hui ces doctrines ont reparu avec tant d'insistance, cela tient peut-être à des causes générales. En effet, c'est au lendemain de 1851, au lendemain du coup d'Etat que ces doctrines

qui semblaient disparues, ensevelies dans le discrédit reparaissent avec une attitude agressive, parfois même provocatrice.

Mais on peut se demander si ce fait ne se rattache pas à l'imprudence avec laquelle l'Eglise s'est si promptement associée à la fortune d'un gouvernement qui venait de fouler tous les droits aux pieds. (Applaudissements)

L'honorable membre fait observer, d'ailleurs, que jamais l'Université ne s'est fait l'écho des idées matérialistes ; elle a toujours conservé avec soin à cet égard ses traditions de prudence et de réserve.

Aussi, malgré toutes les attaques dont l'Université a été l'objet, tous les gouvernements qui se sont succédé, même ceux qui lui étaient d'abord hostiles, ont toujours fini par la défendre. Peut-être en la fondant, Napoléon Ier était-il inspiré par une pensée égoïste et voulait-il en faire comme de son clergé une des cariatides de son pouvoir. (Mouvement.)

Mais il y avait autre chose dans la fondation de l'Université, et elle a subsisté parce qu'elle répondait à une idée nécessaire. Entre les nouveaux principes de notre société et l'enseignement il faut une harmonie, et c'est là le rôle de l'Université. (Approbation à gauche.)

L'Université est venue au lendemain de la révolution, et elle représente, non un gouvernement, non un ministre, mais des idées qui précèdent de nos institutions, et c'est pour cela que le gouvernement doit la protéger.

Après avoir fait observer qu'il est nécessaire pour l'Etat de s'assurer dans les examens publics si les principes de la société française sont respectés ou du moins connus, l'honorable sénateur signale les efforts persévérants et vains de tous les hommes du libéralisme pour concilier les idées nouvelles et l'idée religieuse. M. de Tocqueville a dit qu'en entrant dans la vie publique son rêve fut de chercher la conciliation de l'esprit libéral et de l'esprit religieux.

M. de Montalembert présentant des projets dont il a eu la douleur d'être témoin, reprenait en main la cause de la liberté, en rappelant tout ce que le catholicisme devait à celle-ci. Tout a été inutile ; le libéralisme a été flétri, proscrit, déclaré la grande hérésie du dix-neuvième siècle.

Un membre à droite.—Il s'agit de votre libéralisme. (Bruit.)

M. CHALLEMEL-LACOUR.—La condamnation des idées libérales se trouve partout : dans les encyclopiques, dans le concile, dans le *Syllabus*, dans tous les écrits venus de Rome. (Mouvements.—Vive adhésion à gauche.)

M. DE GAVARDIE.—Il ne sortira toujours pas des communards de nos écoles. (Murmures.)

M. CHALLEMEL-LACOUR, à l'appui de son assertion, donne lecture d'une lettre pontificale adressée à l'évêque de Quimper et dans laquelle le libéralisme modéré et conciliant est particulièrement dénoncé.

L'orateur cite également des paroles du pape par lesquelles le saint père déclare que le libéralisme catholique est plus pernicieux pour les intérêts de l'Eglise que la Révolution et la Commune même. (Mouvement.) Et le pape ajoute : Je condamne le libéralisme catholique, je le condamnerais quarante fois s'il le fallait. (Nouveau mouvement.)

Je pourrais, dit l'orateur, trouver une quantité considérable de ces condamnations formulées énergiquement et spécialement à l'adresse des jeunes catholiques libéraux. Je les trouverais particulièrement dans le livre intitulé : *Petit catéchisme du Syllabus*.

Il ne m'appartient pas de juger ces doctrines ; toutefois, préoccupé de ces tendances, je déclare que l'Etat ne doit pas se désarmer. J'achève d'ailleurs ces trop longues observations. (Non ! non ! parlez !)

Ce n'est pas, comme on l'a prétendu, la lutte éternelle entre la libre-pensée et l'Eglise dont l'une des phases est ouverte. Je ne crois pas que ni l'un ni l'autre des adversaires disparaisse si vite. Comme mon éloquent maître, Jules Simon, j'ai foi dans le triomphe final des doctrines qui nous sont chères.

Mais je crois aussi que des complaisances funestes entretiendront des prétentions dangereuses et éterniseront une lutte fatale.

Il y a un an on exaltait ce qui se passe en Belgique afin de faire admettre un système analogue en France.

Une voix.—Le système appliqué chez eux est différent.

M. CHALLEMEL-LACOUR.—Je sais que M. Paris ne veut pas reconnaître que son système soit enfant de l'étranger, mais il se trompe.

Son système procède du système belge; il a quelques défauts en plus, et j'oserais dire qu'il est contraire au sens commun et à l'équité. En Belgique, il n'y a qu'un jury pour tous; en France, il y en a deux.

Même les professeurs des universités catholiques (et c'est là qu'est vraiment l'humiliation), sont placés sous la surveillance des professeurs de l'Etat, et enfin, les élèves ont la faveur bizarre de choisir le jury qui leur semble plus avantageux pour eux; donc le système français est une contrefaçon malencontreuse et difforme du système belge. Eh! le système belge est tombé déshonoré, repoussé par les catholiques mêmes.

Je n'aime pas à parler à cette tribune des pays étrangers, si ce n'est pour les admirer; mais puisqu'on invoque leur exemple, il m'est permis de dire ce qui est.

Or, d'où est parti le mouvement de la liberté de l'enseignement? C'est Lamennais qui a donné le branle à ce mouvement, alors qu'il luttait contre la société civile, qui a conclu un pacte politique dont la condition était la liberté absolue, pacte d'où est sortie la liberté de l'enseignement; celui-ci a donc été une arme de combat, non le produit d'une volonté désintéressée.

Lamennais, qui a été condamné ensuite, on le sait, et qui cependant, s'il avait vécu plus longtemps, aurait pu voir ses idées reprises et devenir le mot d'ordre du parti catholique, en Belgique, c'est un républicain, un libre-penseur.

Mais quels ont été, en Belgique, les résultats de cette liberté de l'enseignement? Abaissement des études, incrédulité plus étendue sans que la foi libérale soit plus vive, état de guerre continuelle entre les partis.

Tous les systèmes ont été condamnés, même flétris par ceux qui en voulaient le principe.

L'orateur cite notamment l'opinion de M. Frère Orban.

L'orateur demanda alors quel bénéfice on attend en France en suivant l'exemple donné à l'étranger.

Il rappelle en terminant qu'on se trouve dans notre pays en présence de deux systèmes: le système de ses contradicteurs et le système de l'Université. Eh bien! dit-il, ce dernier système contre lequel soixante ans d'exercice n'ont pas encore fourni un argument sérieux est un système de liberté sincère qui n'a d'autre limite que le respect de la morale et des lois; et c'est ce système dont je demande le maintien. Si j'étais inspiré par l'esprit révolutionnaire, je favoriserais le déchaînement qui se manifeste contre nos institutions; mais je veux l'ordre, la paix, et pour cela il faut décourager et contenir toutes les attaques. (Vive approbation et applaudissements à gauche.)

La séance est suspendue pendant quelques instants.

A la reprise de la séance, la parole est à M. Wallon.

M. WALLON ne met certes pas en question l'impartialité des jurys d'examens institués par l'Etat et il ne doute pas que ceux qui sont allés demander à ces jurys des diplômes pour la section des lettres et des sciences hésitassent à demander leurs grades, dans les facultés de droit et de médecine, aux jurys désignés par l'Etat. L'honorable membre reconnaît, avec l'orateur qui l'a précédé à la tribune, que la liberté de l'enseignement supérieur et la collation des grades sont deux choses distinctes, indépendantes même, mais elles ne sont pas indifférentes l'une à l'autre et l'on a toujours reconnu au contraire qu'elles étaient intimement liées.

La preuve que la question ne se réduit pas aux termes faciles posés par M. Challemeil-Lacour et qu'elle n'est pas aussi simple qu'il le prétend, c'est que cette question a été étudiée pendant de longues années avant de recevoir sa solution.

L'orateur, revenant sur la discussion qui a eu lieu à l'Assemblée nationale à propos de l'enseignement supérieur, rappelle qu'à ce moment on était d'accord pour déclarer qu'il y avait quelque chose à faire, et on ne pouvait faire moins que ce qui a été fait. Cependant on voudrait défaire aujourd'hui ce qui a été fait. (Très-bien! à droite.)

On prétend que la loi de 1875 sacrifie les droits de l'Etat; qu'elle compromet l'enseignement supérieur; et on s'appuie de l'exemple de la Belgique pour soutenir ces assertions erronées.

L'honorable membre conteste l'analogie qu'on veut établir entre la loi de 1875 et le système belge.

En ce qui concerne la composition du jury spécial selon la loi de 1875, il nie absolument qu'il y ait analogie; aussi l'honorable sénateur ne saurait-il admettre les déclarations du ministre de l'instruc-

tion publique et du rapporteur de la loi devant la Chambre des députés.

Au sujet de cette analogie il y a confusion dans le rapprochement, surtout quand on semble croire que le jury spécial en France fera comparaître devant lui des élèves des facultés de l'Etat; il n'y a rien de vrai dans cette opinion. (Mouvements divers.—Adhésion à droite.)

L'orateur compare le jury français et le jury belge et fait observer qu'en Belgique, à l'Université de Gand, par exemple, on a réclamé le jury tel qu'il a été créé en France par la loi de 1875. (Très bien! à droite.)

Il démontre que l'Etat n'est pas sacrifié, puisque les professeurs de faculté sont en majorité et que c'est le ministre qui nomme les juges.

L'honorable membre rappelle les différentes phases d'élaboration de la loi et démontre qu'alors qu'il était ministre, il a choisi le système qui sauvegardait le mieux les droits de l'Etat, droits qu'il a défendus avec jalousie. (Très-bien à droite.)—L'orateur fait observer que les jurys mixtes offrent des garanties sérieuses.

Les professeurs de l'Etat et des universités catholiques étant en présence, se surveillent et s'excitent, ce qui n'est point inutile en matière d'examens et à l'époque où ont lieu les examens. Car la monotonie, la chaleur, peuvent amener la distraction et même le sommeil: *bonus dormitat Homerus*. (Rires sur un grand nombre de bancs.) L'orateur défie qu'on prouve que les droits de l'Etat sont sacrifiés.

On oublie que les professeurs libres eux-mêmes sont nommés membres du jury d'examen par le ministre.

La question, ajoute l'orateur, est toute politique, on l'a bien vu dans la période électorale. Les électeurs semblaient, aux dernières élections, oublier la République pour ne plus se préoccuper que de cette question: Etes-vous pour le jury spécial ou pour le jury mixte? (Rires.—Applaudissements à droite.)

Oui, la question est devenue toute politique. On avait demandé la liberté, on a vu que l'Eglise seule en a profité et on en a été alarmé.

Je dois avouer que la campagne faite par certains partisans de la liberté a eu le caractère d'une campagne dirigée contre les facultés de l'Etat. (Mouvements divers.) Je me hâte de dire que je n'entends pas désigner par ces paroles les éminents prélats les plus engagés dans cette question.

Il en est, par exemple, qui faisant partie du conseil supérieur de l'instruction publique, ce boulevard de l'Université, m'ont donné l'appui le plus chaleureux pour la création de facultés de l'Etat; je citerai notamment Mgr. d'Orléans. (Très-bien! très bien!) Mais en opposition, de jeunes agrégés sortis de nos rangs se permettaient un tout autre langage, par exemple un agrégé de la faculté de droit de Lille parlait contre la création des universités de l'Etat.

M. JULES FAVRE.—Vous avez recueilli ce que vous avez semé (Approbation à gauche.)

M. WALLON.—Voilà ce qui a pu être cause de l'irritation des partisans exclusifs des jurys universitaires. Ceux-là disent maintenant:

"Nous ne tuons pas les universités libres, mais nous ferons en sorte qu'elles meurent." Et alors la collation des grades est devenue le point de mire du coupable. On a crié haro sur le galeux d'où venait le mal. Prendre part aux examens! Manger l'herbe d'autrui? Quel crime abominable! (Rires et applaudissements à droite.)

Eh bien, tout cela n'est pas sérieux. Il faut laisser se faire le rapprochement des professeurs des diverses universités, et quant à moi, si le professeur libre se trouve relevé en venant prendre place à la table d'examens, je lui tendrai volontiers la main. (Vive approbation sur plusieurs bancs.)

En résumé, la raison qu'on donne pour retirer la loi de 1875, dit l'orateur, est sans fondement, et le rapprochement qu'on fait avec le système belge est inexact.

Si l'opinion s'est prononcée contre la loi de 1875, c'est que l'opinion a été égarée par de faux semblants. Si le gouvernement veut la liberté, et je le crois, il s'est trompé. (Bruit à gauche.—Approbation à droite.)

Il s'est trompé, s'il n'a pas vu que derrière la collation des grades il y avait autre chose. [Mouvement.] Il s'est trompé, s'il a cru faire ainsi la part du feu. [Très-bien! très-bien! à droite.] La collation des

grades est la petite question ; la grosse, c'est celle de l'inscription. Aussi, votre persécution sur la collation des grades ne fera que ce qu'a fait toujours la persécution dans le christianisme : elle lui enverra des disciples. [Approbation prolongée.—A droite : Très-bien ! très-bien !—Applaudissements.]

Savez-vous qui vous mécontenterez ? ce n'est pas ceux qu'on appelle les cléricaux, mais les esprits sincèrement religieux. [Nouvelle approbation.]

M. le garde des sceaux doit le savoir, et s'il l'ignore, il lui est facile de se renseigner et de s'assurer de ce que j'avance.

On a dit que la République serait conservatrice ou qu'elle ne serait pas ; eh bien ! croyez-vous que les évêques n'appartiennent point au parti conservateur ? [Nouveaux applaudissements à droite.]

Nous voulons la conciliation, la paix que demandait M. Challe-mel-Lacour.

Un membre à gauche : Et tous les jours on nous fait la guerre.

Voici le résumé d'une conversation que le correspondant parisien du *Daily Telegraph* dit avoir eue avec un diplomate français :

Le prince de Bismark savait parfaitement que l'Angleterre n'accepterait pas le Mémoire de Berlin avec les termes dans lesquels il était rédigé. S'il avait voulu la paix, il aurait veillé à ce que le Mémoire fût rédigé de façon à ce que l'Angleterre l'acceptât. Par conséquent, il voulait que la question d'Orient restât sans solution. Si le prince de Bismark désire un conflit, c'est qu'il voit dans une guerre européenne la meilleure chance de réaliser ses rêves : une côte maritime pour l'Allemagne. Une alliance avec la Russie serait plus utile pour l'Allemagne, à cet effet, qu'une alliance avec l'Angleterre, parce que cette dernière nation ne consentirait pas à abandonner à l'Allemagne l'embouchure de l'Escaut. Mais, en tout cas, une guerre européenne lui serait utile, en affaiblissant les États qui pourraient s'opposer aux projets du prince de Bismark.

Quant à la part que la France doit jouer dans le drame qui s'annonce, ce qu'elle a de mieux à faire, c'est de s'abstenir ; mais le meilleur moyen pour cela n'est pas, comme les gouvernements actuels se l'imaginent, de faire pitié.

Outre que cette politique est honteuse, elle est de plus imprudente. Le simple fait que la République est établie en France, est une menace pour l'Allemagne, qui ne craint rien plus que la contagion des idées républicaines. Le meilleur moyen pour la France d'éviter la guerre est de contracter une alliance avec l'Angleterre, dont les institutions ont le plus d'analogie avec les siennes. Entre la France républicaine et l'autocratique Russie il n'y a pas d'union durable.

L'interlocuteur du correspondant du *Daily Telegraph* rappelle la guerre de Crimée, les intérêts communs de l'Angleterre et de la France en Orient, les colonies musulmanes de l'une et de l'autre. Il prétend même qu'une certaine agitation se manifeste en Algérie.

Si la France s'alliait à la Russie, continue-t-il, l'Angleterre, au moyen de sa flotte, couperait toute communication entre la France et l'Algérie. Les Arabes se soulèveraient et massacreraient les chrétiens, etc. Tel serait le résultat inévitable de la politique que semble suivre en ce moment le ministre des affaires étrangères français.

D'un autre côté, dit le diplomate du correspondant anglais, la France et l'Angleterre alliées déferaient toute coalition, et il cite ce qu'a fait, pour renverser Napoléon Ier, l'Angleterre avec un point d'appui sur le continent, l'Espagne, plus faible que la France. La France peut mettre immédiatement de 2 à 300,000 hommes en campagne et doubler ce chiffre en peu de temps. Quelques heures séparent Douvres de Calais. Les flottes des deux pays sont toutes les deux puissantes.

LA FULGURATION.

Nous sommes dans la saison des grands orages, et il ne se passe pas de jour que les journaux n'aient à enregistrer quelque accident sur un point quelconque du territoire ; aussi nous paraît-il intéressant de donner ici quelques notions sur la statistique des accidents causés par la foudre.

En établissant la moyenne d'un grand nombre d'années, on trouve que la foudre tue en France environ 72 personnes par an ; mais le nombre de celles qu'elle frappe, qu'elle blesse plus ou moins gravement, ou qu'elle estropie d'une façon irrémédiable, est beaucoup plus considérable et ne saurait être fixé avec précision. Ce qu'on peut dire seulement, c'est que les hommes sont plus souvent foudroyés que les femmes, phénomène singulier dont on n'a pas encore fourni d'explication satisfaisante. Y a-t-il là une raison physique ? Faut-il admettre que les hommes sont meilleurs conducteurs de l'électricité que les femmes ? Pourquoi pas, puisqu'Arago ne craignait pas d'affirmer que certains hommes se différencient de certains autres par un plus grand pouvoir conducteur, et couraient ainsi un plus grand danger ? Il y a des faits qui paraissent d'ailleurs donner raison à cette théorie, et tout le monde n'a-t-il pas lu, il y a deux mois environ, lors du terrible accident arrivé au camp de la Valbonne, qu'un soldat couché entre deux de ses camarades avait été épargné, tandis que ceux-ci étaient tués raides par la foudre ? Ne pourrait-on pas aussi, à l'appui de cette idée théorique, citer quelques cas de personnes qui ont été deux ou trois fois frappées par l'électricité atmosphérique dans le cours de leur existence ?

Le nombre des cas de fulguration varie avec les mois, et, tandis qu'en France on n'a jamais eu à déplorer d'accident en novembre, décembre, janvier et février, c'est aux mois de juin, juillet et août, qu'ils sont les plus fréquents et les plus graves. Relativement aux heures du jour, on a observé que de 9 heures du matin à 9 heures du soir il se produit sept fois plus d'accidents que de 9 heures du soir à 9 heures du matin ; c'est au moins de quoi dormir tranquille les nuits d'orage !

Toutes les régions de la France ne sont pas également éprouvées par la foudre, et, d'après la statistique, c'est le département de la Dordogne qui l'est le plus ; puis viennent, presque sur la même ligne, la Lozère, la Haute-Loire, les Basses-Alpes, la Corse, l'Allier, le Doubs, la Corrèze, la Creuse, le Puy-de-Dôme. Les accidents sont infiniment moins fréquents dans la Meuse, moins encore dans le Nord, et de moins en moins dans les départements de l'Orne, du Rhône, de la Manche, des Côtes-du-Nord, de l'Hérault, du Calvados et de l'Eure ; on voit que le département du Rhône occupe dans cette nomenclature une place honorable et rassurante, que les orages meurtriers qui l'ont assailli dernièrement pourraient bien lui faire perdre. Enfin c'est dans le département de la Seine que les cas de fulguration sont le plus rares ; les derniers grands orages du 21 et du 22 juin nous donnent une preuve récente de cette immunité relative : le tonnerre est tombé dans plusieurs quartiers de Paris sans que personne en ait été atteint.

On sait qu'un des phénomènes les plus singuliers de la mort par fulguration est la conservation de l'attitude dans laquelle la victime a été frappée ; on a vu des cadavres rester debout, assis, dans les positions les plus étranges : tel qui buvait à encore le verre en main, tel était à cheval qui se maintient rigide en selle. Mais il ne faut pas croire que ce soit là un phénomène absolument constant, ni que la mort soit nécessairement immédiate, elle peut au contraire être secondaire : la foudre, par exemple, a arraché la langue, ou un bras, ou une jambe, et c'est à l'hémorragie consécutive que la victime va succomber alors ; on a observé des cas où un homme foudroyé avait le crâne brisé et survivait quelques heures ou même quelques jours. Il ne faut pas croire non

plus que la mort soit la conséquence nécessaire de la fulguration; nous avons dit tout à l'heure que c'était au contraire l'exception, et en effet le plus souvent l'action de l'électricité atmosphérique se borne à des brûlures, à des plaies plus ou moins étendues; quelquefois elle est la cause occasionnelle de maladies de la peau, de paralysies passagères ou persistantes; on l'a vue fréquemment produire la cécité ou la surdité, parfois le mutisme ou l'imbécillité; l'épilation partielle ou totale du corps est un fait assez communément observé; on a cité aussi quelques cas de fractures et un cas d'arrachement de la mâchoire inférieure.

Mais, à côté de ces déplorables et tristes effets, la foudre, il faut lui rendre cette justice, en produit aussi de fort heureux. Elle a, dans certaines circonstances, donné des résultats thérapeutiques excellents, et amené la guérison inespérée de maladies réputées incurables; des rhumatismes chroniques rebelles, des paralysies musculaires, des amauroses, des cas de surdité ont été, à la suite de fulguration, radicalement guéris.

Quand la foudre tue, il est rare que ce soit un grand nombre de personnes à la fois; il y a sans doute des exemples nombreux de deux ou trois personnes frappées à mort du même coup, mais au-dessus de ce chiffre on compte les accidents. On cite comme des exceptions les faits suivants:—à Levroux, dans l'Indre, en 1846, 4 hommes foudroyés mortellement à la fois; la même année, 5 hommes au Donjon (Allier); en 1844, 8 hommes d'un seul coup, à Sauve, département du Gard. On connaît aussi quelques faits plus extraordinaires: à Châteauneuf, le 11 juillet 1819, jour de dimanche, pendant la messe, la foudre tomba sur l'église, tua 9 personnes, en blessa 82, et parmi elles le prêtre qui officiait; au rapport d'Orose, après la première défaite des Romains par Pyrrhus, une troupe de cavaliers fut surprise dans sa retraite par un violent orage, pendant lequel un seul coup de foudre tua 34 hommes et en blessa 22.

Si la mort simultanée d'un certain nombre d'hommes par l'action de l'électricité atmosphérique est chose rare, il est au contraire fréquent de voir des accidents multiples et simultanés chez les animaux réunis en troupe. Sans parler de ce coup de tonnerre mentionné par Arago, et qui, en Ethiopie, tua 2,000 moutons et le berger qui les gardait, on a vu, en 1836, aux environs de Trèves, la foudre, tombant sur un hêtre à l'abri duquel s'était réfugié un berger avec son troupeau, blesser dangereusement le berger et tuer à la fois 27 vaches; en 1855, à Saint-Léger-la-Montagne, le tonnerre, tombant sur un troupeau de moutons, en tuait d'un seul coup 78.

Un fait digne de remarque, c'est que, assez souvent, la foudre est tombée plusieurs fois sur un même édifice, suivant à chaque fois la même marche et occasionnant les mêmes dégâts:—le 10 septembre 1841, la foudre tombait à Péronne non-seulement sur la même maison, mais dans la même chambre où 25 aus auparavant elle avait failli tuer Béranger; le 29 juin 1763, le tonnerre tombait sur l'église d'Antrasse, et il tombait de nouveau le 20 juin 1764, suivant absolument le même chemin, fondant et noircissant les mêmes dorures et les mêmes ornements de métal, commettant les mêmes dégâts et dans les mêmes limites que l'année précédente; ne voyions-nous pas, il y a un mois, la foudre tomber à Lyon sur la caserne de la *Part-Dieu*, qu'elle avait déjà frappée au commencement du mois précédent?

Mais si nous voulions seulement énumérer les effets singuliers produits par l'électricité atmosphérique, il nous faudrait écrire tout un volume! Arrêtons-nous donc, non sans avoir signalé toutefois un détail singulier de l'accident du camp de la Valbonne. On se rappelle que la poudrière du camp fut épargnée, bien qu'elle fût environnée d'éclairs, et c'est là un fait vraiment surprenant, car les magasins à poudre en sont si fréquemment atteints qu'on a pu avancer que la foudre avait une certaine sympathie pour la poudre à ca-

non. Quoi qu'il en soit de cette sympathie, la foudre, en tombant sur les poudrières, a souvent occasionné des accidents désastreux, dont le plus terrible est, sans contredit, celui qui eut lieu à Brescia en 1769:—le tonnerre tomba sur une tour où étaient renfermées plus de 400,000 livres de poudre, et il en résulta une explosion formidable qui détruisit plus d'un sixième de la ville et fit périr plus de 3,000 personnes. Par contre, nous devons signaler, en terminant, le fait curieux et tout à fait merveilleux qui eut lieu à Maromme, près de Rouen, le 11 juin 1775:—la foudre tomba sur une poudrière, réduisit en menus morceaux le bois de deux tonneaux pleins de poudre *sans déterminer aucune explosion!*

VARIETES.

LES RICHESSES SOUTERRAINES DES ETATS UNIS.

Un homme d'Etat anglais a dit que l'avenir était au peuple qui produirait le plus de houille. Si cette prédiction de Robert Peel doit se vérifier, aucune contrée plus que les Etats-Unis de l'Amérique du Nord n'a le droit d'en revendiquer l'application. Les bassins carbonifères de ce pays ont des dimensions qui sont en rapport avec l'étendue du continent lui-même, et alors que la Grande-Bretagne, depuis quelques années, scrute avec émotion les réserves de ses domaines souterrains, les Etats de l'Union fouillent toujours plus ardemment leurs richesses houillères sans se demander encore s'il est possible d'assigner une limite à la durée, sinon aux confins de cette exploitation. Les seules mines de la Pensylvanie ne sont-elles pas aussi étendues que toutes celles de l'Angleterre, et tous les gisements des Etats-Unis ensemble n'ont-ils pas une superficie vingt fois plus grande? La houille dispense partout la lumière, la chaleur, la force, le mouvement; elle est l'âme de tous ces ingénieux mécanismes qui suppléent de plus en plus aux bras de l'homme, dont l'emploi est si cher en Amérique. C'est pourquoi il n'est pas un point des Etats-Unis révélant un indice de charbon où le gîte ne soit immédiatement interrogé, attaqué, recoupé par des galeries ou des puits, et cela, quelque éloigné qu'il soit, au pied des Montagnes-Rocheuses ou sur les rivages du Pacifique, dans le Colorado ou en Californie.

Ce n'est pas seulement de houille que la nature a été généreuse envers l'Amérique du Nord, c'est aussi de ce minerai qui ne peut plus se passer de la houille et avec lequel on produit le métal à la fois le plus commun et le plus utile, le fer. Ce minerai est là-bas partout répandu en amas, en filons, en couches épaisses et même en véritables montagnes, témoin ces gîtes fameux de la Pensylvanie, du Missouri, du Michigan. La houille sert à traiter le minerai dans de vastes foyers. Le métal sort de la pierre à l'état de fonte, transformée bientôt en fer et en acier. Ici comme en d'autres contrées, les gîtes ferrifères marchent volontiers de concert et font bon voisinage avec les gîtes houillers; ils sont même quelquefois en concordance, en superposition complète avec eux. Ce qui est plus important, c'est que le chiffre de la production, pour la houille comme pour le fer, est allé en croissant dans des proportions très-rapides. Les Etats-Unis produisent aujourd'hui en houille le tiers, et en fer la moitié du chiffre de la Grande-Bretagne, qui est de beaucoup, en ces deux matières, le pays le plus fécond du globe; demain ils l'auront atteinte, et dès lors ils la laisseront bien loin derrière eux.

Une troisième substance minérale, vulgaire comme les précédentes et devenue presque aussi indispensable aux usages quotidiens des sociétés civilisées, est le pétrole. Proche parent de la houille et lui-même houille liquide, on peut le dire, le pétrole est surtout employé comme lumière, et à ce titre il fournit aux ménages et aux ateliers industriels l'éclairage le plus économique. Les Etats-Unis ont véritablement le monopole de cette utile matière, qui avant eux, depuis le temps des Babyloniens, des Egyptiens et des Perses, n'était qu'une curiosité minéralogique. La nature, dans la distribution qu'elle en a faite au globe, s'est montrée encore plus prodigue envers

les Etats-Unis que pour les produits précédents. Elle a semé sous le sol, principalement en Pennsylvanie, des lacs de cette houille fluide et donné à ce seul Etat à peu près le privilège exclusif de la production du pétrole. Les extractions, déjà énormes, des premières années sont maintenant de beaucoup dépassées, et l'on ne sait où s'arrêtera cette récolte toujours plus abondante de l'huile de pierre.

Ces faits n'ont rien de surprenant aux Etats-Unis, car il serait facile de constater pour d'autres produits souterrains, soit parmi les métaux plus ou moins communs, le plomb, le zinc, le cuivre, le mercure, soit parmi les métaux précieux, l'or et l'argent, des phénomènes analogues. Les mines de plomb du Wisconsin et du Missouri égalent celles de l'Espagne, et les mines de zinc de ces deux Etats celles de la Belgique, de la Silésie et de la Sardaigne; les mines de cuivre du Michigan sont les rivales de celles du Chili, et New-Almaden de Californie a fait pâlir pour toujours l'Almaden d'Espagne, exploité depuis les Phéniciens. Est-il besoin de rappeler que l'Australie elle-même n'a jamais produit plus d'or que la Californie? Et toutes les mines de l'Amérique espagnole, hier encore si réputées, ont-elles jamais donné une quantité annuelle d'argent égale à celle que fournit aujourd'hui le seul Etat de Nevada? En vérité, quand on réfléchit à ces choses, on est conduit à se demander s'il y a là un simple phénomène de hasard, ou si la nature, qui semble ne rien faire en vain, avait quelques vues secrètes lorsqu'elle favorisait avec une préférence si marquée la partie du continent américain où devaient s'associer et s'étendre un jour les Etats-Unis.

L'histoire de la fabrication du fer aux Etats-Unis commence avec l'histoire des colonies anglaises. On employait alors le charbon de bois pour fondre le minerai. En 1620, les premiers foyers furent allumés en Virginie, en 1643 dans le Massachusetts, puis arriva la Pennsylvanie. En 1719, cette industrie prospérait si bien que la métropole, s'en émut, craignant que ce développement n'arrachât les colonies à sa dépendance. Deux ans après, les maîtres de forge anglais essayaient de faire passer un bill devant le parlement pour empêcher la fabrication du fer dans les établissements d'outre-mer. Ce ne fut que sur les oppositions très-vives des agents coloniaux que le bill fut rejeté. Dès lors la sidérurgie américaine allait prospérer de plus en plus. En 1810 déjà on estimait à 55,000 tonnes la fabrication de la fonte aux Etats-Unis. En 1850, ce chiffre avait plus que décuplé, et en 1872 il dépassait 2,800,000 tonnes, la moitié à peu près de ce que produisait la Grande-Bretagne, qui fournit elle-même de ce chef, comme pour la houille, autant que tout le globe. Ici encore les Etats-Unis viennent immédiatement après la Grande-Bretagne; mais, marchant d'un pas beaucoup plus rapide, bientôt ils la dépasseront. Il faut cependant reconnaître que, depuis la fin de 1873, la métallurgie américaine subit une crise et comme un temps d'arrêt. Cette crise a été provoquée par la panique financière qui a frappé à cette époque les places de New-York et de Chicago, et dont les effets ne sont pas encore entièrement éteints. Les exploitations houillères et métallurgiques sont coutumières en tous pays de ces maladies périodiques, mais bientôt les chiffres de production se relèvent, reprennent même leur marche ascendante, et les statistiques, considérées dans leur ensemble, par décades d'années, ne révèlent qu'un progrès continu.

On calcule qu'à la production de 2,800,000 tonnes de fonte de fer, qui a été celle des Etats-Unis en 1872, correspond à peu près l'extraction de 6 millions de tonnes de minerai, car le rendement moyen de celui-ci peut être estimé à 50 p. c. C'est la Pennsylvanie qui marche au premier rang dans la production du minerai comme dans celle de la houille et aussi dans la fabrication de la fonte, du fer et de l'acier.

A 60 milles à l'ouest d'Haukendaqua, dans le comté de Lebanon, existe une montagne de fer renommée, celle de Cornwall, que nous avons visitée. On y monte par un *railway* en colimaçon qui fait le tour de la montagne. Celle-ci est composée presque entièrement de minerai; elle en renferme une masse évaluée à 40 millions de tonnes, c'est-à-dire que l'on pourrait en exploiter pendant deux siècles 200,000 tonnes par an.

La Pennsylvanie n'est pas le seul Etat où se rencontrent ces amas énormes de minerai de fer dont il a été parlé. Sur le bord occidental du lac Champlain, à Port-Henry, il faut signaler une masse magnétique cristalline encore plus importante que celle du mont Cornwall, et à 75 milles au sud-ouest de Saint-Louis, dans l'Etat de Missouri, la célèbre montagne de Fer, *Iron-Mountain*, qui couvre une étendue de

200 hectares et s'élève jusqu'à 75 mètres. A 6 milles au sud de celui-ci est un autre amas non moins riche, *Pilot-Knob*. On tire aujourd'hui de ces gîtes, reliés à Saint-Louis par une voie ferrée, environ 400,000 tonnes par an de minerai qu'on expédie principalement dans les usines du Missouri, de l'Ohio et de la Pennsylvanie.

Tous les gisements ferrifères des Etats-Unis, quelque riches qu'ils soient, pâlissent devant ceux du Michigan, au bord du Lac Supérieur, entre l'Ange et Marquette. Il y a là des mines inépuisables, à peine reconnues et qui fournissent déjà plus de 1 million de tonnes annuellement. Les produits extraits sont d'excellente qualité.

Sur la quantité totale de 2,800,000 tonnes de fonte fabriquées en 1872 aux Etats-Unis, environ 1,200,000 l'ont été à l'anthracite, 1 million à la houille bitumineuse crue ou au coke, et le reste au charbon de Lois. Dans cette fabrication, c'est la Pennsylvanie qui marche au premier rang, c'est même elle qui produit presque toute la fonte obtenue à l'anthracite. Les Etats de New-York et d'Ohio ne viennent qu'après elle, le premier pour 200,000 tonnes de fonte à l'anthracite, le second pour la même quantité fabriquée à la houille ou au coke. Après ces trois Etats, il faut citer par ordre d'importance le New-Jersey, le Massachusetts, l'Illinois, le Michigan, le Missouri, l'Indiana, le Wisconsin, le Maryland, la Virginie. Partout on extrait et l'on fond autant que possible sur place le minerai. Quand la houille n'est pas à proximité ou revient trop cher, on emploie le charbon de bois produit par les forêts voisines. Il n'est Etat ou Territoire, si lointain soit-il, qui n'ait tenté de traiter lui-même ses minerais. A Boulder, dans le Colorado, aux premiers jours de la colonisation, en 1866, on a essayé de fondre au charbon de bois un minerai assez peu riche et peu abondant, exploité au flanc des Montagnes-Rocheuses. Les pionniers ne doutent de rien, et l'affaire a marché un moment d'un pied boiteux; mais un jour le fourneau s'est engorgé, on a produit ce que les fondeurs appellent un *loup* dans leur langage pittoresque; les tuyères qui soufflaient l'air dans le creuset se sont bouchées, la fonte a refusé de couler, s'est durcie, et le foyer s'est trouvé hors de service après une courte campagne. Les fondeurs mormons de l'Utah ont été plus heureux et ont alimenté longtemps avec succès et alimentent peut-être encore leurs fourneaux avec le minerai et la houille que la Providence, disent-ils, leur a départis. En Californie, ce sera mieux encore, et ce jeune et brillant Etat se prépare dès maintenant à lutter victorieusement pour cette fabrication, comme il l'a déjà fait pour d'autres, avec ses frères aînés de l'Atlantique.

Les trois Etats de Pennsylvanie, de New-York et d'Ohio sont les trois principaux producteurs de fer aux Etats-Unis; mais la Pennsylvanie domine de beaucoup les deux autres, et c'est pourquoi cette importante région, où sont à la fois les plus riches houillères et les plus grandes forges, a toujours été le nid préféré du protectionniste. Encore aujourd'hui, ce sont les députés et les sénateurs pennsylvaniens qui font, dans les discussions du congrès fédéral, le plus d'opposition aux doctrines du libre-échange, que les gens de l'Ouest voudraient voir triompher. C'est à Philadelphie que réside l'apôtre le plus infatigable de la protection, l'économiste Carey, dont les années n'ont pas ralenti l'ardeur. Dans les Etats agricoles du Sud, et même dans les Etats industriels de la Nouvelle-Angleterre et à New-York, règnent des idées plus libérales, défendues énergiquement par un statisticien de talent, M. Ruggles, et surtout par l'ancien commissaire du revenu, M. David A. Wells, dont les écrits ont fait récemment sensation, même en Europe.

Autrefois c'était l'Angleterre qui redoutait la fabrication du fer dans ses colonies d'Amérique, aujourd'hui ce sont ces anciennes colonies qui s'effraient de l'importation du fer anglais. Et cependant les Etats-Unis n'ont plus rien à craindre de la Grande-Bretagne. Ne fabriquent ils pas eux-mêmes désormais tous leurs rails, tout leur acier, qu'hier encore ils recevaient du dehors en quantités si considérables? Ils viennent immédiatement après leur lointaine rivale dans l'application du fameux procédé Bessemer pour la fabrication en grand de l'acier, et chez eux, non moins que dans le royaume-uni, les inventeurs sont jour et nuit à l'œuvre pour perfectionner les appareils et les fours spéciaux où l'on élabore ce métal et ceux où l'on traite la fonte et le fer. Aucune manipulation n'est devenue plus délicate que celle-ci, qui semblait fixée pour toujours; nulle part les indications de la chimie ne jouent un rôle aussi répondérant. Quelques centièmes, souvent même quelques millièmes en plus ou en moins de carbone, telles sont à peu près les seules différences que le métal

présente dans sa composition chimique sous chacun des trois états. La présence du soufre, du phosphore, du silicium, de l'arsenic, du manganèse, du chrome, à doses souvent infinitésimales, exerce aussi une influence bonne ou mauvaise selon les corps. Les métallurgistes américains, comme ceux d'Europe, ont étudié à l'envi ces réactions, et n'ont pas reculé devant la dépense pour faire venir, même d'Algérie, des minerais que l'on croyait doués de propriétés spéciales. Ils ont fait plus, ils ont mis en action le puddlage mécanique, et demandé à la vapeur d'accomplir cette rude opération que les bras d'un athlète peuvent seuls exécuter, non sans danger pour les organes. Enfin ils ont, eux aussi, assoupli le métal à une foule d'applications industrielles : construction de machines à vapeur, de locomotives, de navires, de ponts, d'instruments agricoles, de roues et d'essieux de wagons, de tuyaux de conduit, d'appareils domestiques de chauffage, de poutres et de cornières pour charpentes. Il ont si bien conquis sur tout cela la prééminence, qu'aucun pays ne peut plus exporter chez eux de produits similaires, ni lutter sur ce terrain avec avantage, et qu'ils seront un jour le fournisseur de l'Europe en ces matières comme l'Europe l'a été pour eux si longtemps. Leurs navires en fer l'emportent sur ceux de la Clyde, leurs machines agricoles, leurs locomotives, ont obtenu les premières médailles dans toutes les expositions, et quant à leurs ponts métalliques, nulle nation ne saurait en présenter d'analogues aux leurs. Ceux qu'ils ont jeté dernièrement sur le Mississippi à Saint-Louis, sur le Missouri à Omaha, et sur le Niagara devant les chutes ou à Buffalo, dépassent en hardiesse et en dimensions tout ce qu'on a pu faire ailleurs.

On estimait en 1872 à 14 millions de tonnes la production totale de la fonte de fer sur le globe. La Grande-Bretagne produisait environ la moitié de ce chiffre ou 6,700,000 tonnes, les Etats-Unis, qui la suivaient immédiatement, le cinquième ou 2,800,000 tonnes. Les pays qui venaient ensuite étaient l'empire d'Allemagne pour 1,600,000 tonnes, et la France pour 1,200,000, quantités qui sont à peine comparables aux chiffres de production de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. La Grande-Bretagne doublant sa production métallurgique environ tous les quinze ans, et les Etats-Unis la leur tous les dix ans (c'est pour l'un et l'autre pays la même loi que pour la production houillère), il est certain que dans vingt ans les Etats-Unis auront atteint et bientôt dépasseront leur rivale. Ici, beaucoup plus tôt que pour la houille, le rapport sera renversé. Qui ne prévoit toutes les conséquences que cette évolution économique aura sur les destinées de l'un et de l'autre pays.

L. SIMONIN.

NOUVELLES DIVERSES.

—La Cour de Rome vient de faire parvenir à l'Archevêque et aux évêques de la province ecclésiastique de Québec un bref nommant Ste. Anne patronne du pays et statuant qu'à l'avenir la fête de Ste. Anne sera chômée comme fête de première classe, avec octave.

—Les admissions à l'Exposition, depuis le 10 mai jusqu'au 27 juillet, ont été de 2,510,025, dont 1,660,934 admissions payantes. Les recettes s'élèvent jusqu'à présent à \$830,410. Nous sommes loin des sept ou huit millions nécessaires pour couvrir les frais de l'entreprise. Il est probable que les recettes n'ont pas dépassé les frais courants de l'Exposition.

—Le Président des Etats-Unis vient de nommer M. Cuthbert Jones, de la Louisiane, consul des Etats-Unis à Tripoli, en remplacement de M. Michel Vidal.

—A Wolverhampton [Angleterre], vient d'avoir lieu une course internationale à pied, entre trois Français et trois Anglais. Les Français ont gagné toutes les courses à deux; puis les trois vainqueurs ont fait une dernière course entre eux, qui a été gagnée en 16 minutes 55 secondes, par M. Joguet, de Lyon. La distance à parcourir était d'un peu plus de 8 kilomètres.

—L'un des médecins les plus distingués de France a fait approuver par la Faculté de Médecine un remède qui ne serait rien autre qu'une panacée contre les attaques de la variole ou de la fièvre scar-

latine. Voici la prescription qui paraît aussi simple qu'innoffensive : —Sulfate de zinc, 1 grain; teinture de digitale, 1 grain; sucre, une demi-cuillerée à café; —mêler le tout dans 4 onces d'eau.—Dose pour un adulte, une cuillerée à soupe toutes les heures.—Pour les enfants, réduire la dose en proportion de l'âge.

—Une sécheresse extraordinaire règne dans le New-Jersey. On ne se souvient pas dans la contrée d'avoir vu pareille chose. Les pluies que les derniers orages ont amenées, ont été bien vite absorbées par le soleil qui se mit à luire de nouveau avec une certaine force, de sorte que les jardins potagers qu'on ne peut arroser ressemblent assez aux immenses plaines de l'intérieur du continent. De loin en loin on aperçoit un rare bouquet de verdure—*vari nantes!*—mais c'est l'exception et on se croirait bien plutôt, en voyant les bosquets et les plates-bandes des jardins, au milieu de la Californie que sous le climat tempéré de l'est de l'Amérique.

—HÉLIGOLAND.—L'île de ce nom, dont on a successivement annoncé, puis démenti la cession prochaine à l'Allemagne, est une citadelle naturelle, inexpugnable, qui commande l'embouchure de l'Elbe. Elle est habitée par des Frisons, qui vivent sous la loi anglaise, sans parler anglais, et qui ne désirent pas, dit-on, passer sous la règle des sergents-instructeurs de Berlin. Les ducs de Schleswig l'engagèrent jadis à la ville libre de Hamburg, comme garantie d'un emprunt. Elle n'a jamais appartenu à l'Allemagne. Le Danemark l'a livrée en 1812 à l'Angleterre, à laquelle elle ne coûte presque rien, grâce aux taxes payées par les visiteurs. L'Angleterre ne paraît pas disposée à céder à l'Allemagne cette forte position pour complaire à la théorie du pangermanisme. "Nous remettons, disent les Anglais, Héliogoland à la Prusse quand nous rendrons Gibraltar à l'Espagne."

—On a déjà réuni trente mille dollars pour couvrir les frais d'érection de la statue équestre du général Robert E. Lee, qui doit être élevée dans Capitol Square, à Richmond.

—Il existe une école industrielle établie à Worcester, aux environs de Boston, et dans laquelle les fondateurs ont appliqué toutes les idées pédagogiques nouvelles qui peuvent donner des résultats pratiques.

Elle se compose de deux vastes bâtiments à trois étages; l'un en granit, renferme les salles de cours, les amphithéâtres, et tout ce qui est nécessaire à l'enseignement académique; l'autre, en briques, contient les ateliers, les forges, où les étudiants viennent s'exercer à la pratique et exécuter eux-mêmes les différents projets ou plans qu'ils ont conçus et dessinés dans l'autre bâtiment. En outre, dans cet établissement, l'enseignement de chaque branche d'instruction se fait dans une langue différente; c'est là une innovation des plus heureuses, et qui a eu jusqu'à ce jour des résultats vraiment surprenants.

Ajoutons, en terminant, que cette école est gratuite pour tous les enfants du district de Worcester, âgés de seize ans, qui peuvent passer l'examen d'entrée.

CHOSSES ET AUTRES.

La réception qui vient d'avoir lieu à l'Académie française, et celles qui doivent suivre, prochainement, nous rappellent qu'au dix-huitième siècle le récipiendaire était presque toujours le but d'épigrammes plus ou moins justes, mais qui ne manquaient jamais d'égayer le public.

En voici une qui fit florès en 1732, lorsque le gros comte de Clermont, prince du sang et abbé de Saint-Germain, obtint le fauteuil vacant.

Trente-neuf joints à un zéro,
Si j'entends bien mon numéro,
N'ont jamais pu faire quarante;
D'où je conclus, troupe savante,
Qu'ayant à vos côtés admis
Clermont, cette masse pesante,
Le digne cousin de Louis,
La place est encore vacante.

Cette critique obtint un succès d'autant plus grand qu'elle tom-

bait plus juste; aussi, fureur du prince, qui voulut savoir à tout prix quel en était l'auteur. Après force recherches, ses gens parvinrent à découvrir qu'elle était du poète Roy; ils l'attendent, un soir, et tombent dessus avec un tel acharnement, que le malheureux en mourut quelques jours après.

La nomination de Laharpe, dont l'orgueil était excessif, provoqua le quatrain suivant :

Si vous voulez faire bientôt
Une fortune immense autant que légitime,
Il vous faut acheter Laharpe ce qu'il vaut
Et le vendre ce qu'il s'estime.

La docte assemblée prêtait elle-même souvent à la satire, en présentant récompenser, par une admission dans son sein, des mérites qui n'avaient rien de littéraire.

Ayant fait offrir un fauteuil au maréchal de Saxe, quand il fut à l'apogée de sa gloire, celui-ci déclina cet honneur par un billet dont l'orthographe est par trop fantaisiste pour ne pas être un épigramme; on peut en juger par ce passage :

"Cela m'iré com une bage à un cha, je crain le ridicule et ceci en seret un....."

* * *

Le *Gaulois* rapporte une anecdote intéressante et philosophique sur Gavarni :

Un de ses amis trouva un jour Gavarni occupé à considérer une oie sur ses œufs.

—A quoi songez-vous ? demanda-t-il.

—Voyez, répartit le philosophe du dessin, la gravité de la mère-oie. Voici quinze jours qu'elle est là, calme et silencieuse, le regard vague, les ailes entr'ouvertes. Rien n'a pu lasser sa patience. Elle attend ! Dieu seul sait ce que couve cette bête. On arrachera plus tard les ailes de ses petits. L'oie c'est la plume, et la plume—que n'est-ce pas ? L'un écrira des lettres d'amour. Par elle, peut-être, une femme sera perdue, un homme déshonoré.

L'autre signera l'abdication d'un roi, une délation, un pacte, que sais-je ? C'est tout un monde que chauffe la mère-oie et elle n'a pas l'air de s'en douter. Je me demandais où doivent aller ces plumes, ce qu'elles feront. Je calculais les désordres qu'elles peuvent jeter dans la vie des hommes, le bien et le mal qu'elles peuvent faire, et c'est là ce qui me faisait admirer la quiétude de cette oie qui couve un volcan.

Nous venons de recevoir la première livraison des "Comptes-Rendus de l'Athénée Louisianais," brochure qui paraît tous les deux mois.

La société de "l'Athénée Louisianais" a été fondée avec l'objet :

- 1o De perpétuer la langue française en Louisiane;
- 2o De s'occuper de travaux scientifiques, littéraires, artistiques, et de les protéger;
- 3o De s'organiser en Association d'Assistance Mutuelle.

Les fondateurs de l'Athénée Louisianais se sont réunis, mercredi 12 janvier 1876, dans les salons de M. Olivier Carrière, et ont terminé leurs travaux préliminaires commencés depuis le 24 novembre, 1875. La société s'est définitivement constituée, en adoptant la Constitution et en élisant ses officiers. Ont été élus à l'unanimité :

Président : le docteur Armand Mercier ; vice-président ; le général G. T. Beauregard ; secrétaire-trésorier : le docteur Alfred Mercier.

Le *Reveil* ne saurait offrir à "l'Athénée Louisianais" rop de souhaits de bienvenue et de prospérité.

Le commerce de vins français a pris au Canada un développement considérable depuis quelques années. Le tempérament national n'a pas encore été modifié sensiblement par le débit de ce jus de la vigne qui est la première des

boissons, mais cela viendra. Dans quelques années, grâce à MM. Gingras et Langlois, dont le lecteur verra l'enivrante annonce dans le *Reveil* de cette semaine, le canadien deviendra aussi léger, aussi gai, aussi spirituel que le français, son ancêtre. Que faut-il pour être toujours d'une humeur enjouée, à moins que la dyspepsie chronique ne s'y oppose ? Du Cruse, du Godard, du Barton et Guestier, du Duclos en bouteilles vermeilles, en demi-bouteilles protégées par un treillis discret, voire même en fûts, dans ces bons fûts rebondis, aux flancs ruisselants, qui reposent pendant des années dans une généreuse attente, rangés en ordre au fond des caves, et prêts à s'épancher dans le sein aride qui soupire après eux.

MM. Gingras et Langlois ont une cave remplie des premiers vins de France; on y entre avec le frisson et l'eau à la bouche, mais on en sort l'œil allumé, la poitrine ouverte et l'épanouissement sur tous les traits. Les vrais magiciens de nos jours sont les viticulteurs et leurs agents les épiciers. A eux, nous devons sinon le bonheur, du moins l'oubli, l'oubli, ce bienfait si grand que les anciens allaient le chercher jusqu'au fond d'un fleuve.

POESIE.

VACANCES.

Enfants, amusez-vous ! et, sans songer à l'heure,
Laissez couler ce temps si propice à vos jeux,
Trop tôt vous apprendrez comme ici-bas on pleure ;
Et tristes, vous direz : " O jeunesse, âge heureux ! "

Votre franche gaité, chacun de nous l'envie ;
Car vous, rien du passé, nul souci d'avenir
Ne saurait vous troubler. Bonne et facile vie,
Eden trop méconnu, pourquoi sitôt finir ?

Qu'importe à ces petits blottis sous la feuillée
L'œil courroucé du maître, et l'école, et demain ?
Ce demain est si loin ! Sur la page effeuillée
Ils sont là, pleins d'ardeur, les osselets en main.

Qui n'a pas, ainsi qu'eux, dans sa sainte ignorance,
Gaspillé sans remords tant de fortunés jours ?...
Lorsqu'arrivait le soir, précurseur du silence,
" Déjà ! " s'écriait-on.... Et l'on jouait toujours.

Beaucoup plus vite, hélas ! s'est effacé le rêve,
Orgueil de nos vingt ans, si beaux d'illusions.
Puis, plus tard, le front morne, et quand tarit la sève,
De ces jours regrettés on cherche les rayons.

O riante nature ! ô printemps des montagnes !
La brise, ce matin, m'envoya les senteurs
De la b'anche aubép ne éclore en nos campagnes,
Au bord des verts sentiers, sur les buissons en fleurs.

Et, dans l'enivrement de ce souffle éphémère,
Aux doux mois d'autrefois un instant reporté,
Il me semblait ouïr de fraîches voix.... Chinière !
Il n'a semblé revoir tout ce qui m'a quitté !

Rien, plus rien ! Entraîné par les saisons rapides,
On erre à l'aventure, on s'épuise à souffrir.
Et, quand la coupe échappe à nos lèvres arides,
Que tout nous abandonne...., on ne veut plus mourir !

Enfants, amusez-vous sans plus songer à l'heure
Laissez-le fuir ce temps, si propice à vos jeux.
Trop tôt vous apprendrez comme ici-bas on pleure ;
Et, tristes, vous direz ; " O jeunesse, âge heureux ! "

CHARLES DUVAL.

—Le professeur P. Janet, membre de l'Institut, raconte, dans la *Revue scientifique* qu'il a été mis autrefois en présence d'un homme qui croyait avoir perdu son moi. "Vous êtes bien heureux, vous autres, disait-il à ceux qui l'entouraient, vous avez un moi qui vous anime et vous fait vivre. Pour moi il en est autrement; mon corps n'est soutenu que par les puissances extérieures de la nature; il n'a plus de principe extérieur qui l'anime. Je n'ai plus de moi." L'étude de l'état psychologique de cet homme eût été des plus intéressantes pour le philosophe, mais son examen ne put se prolonger, il était presque mourant, ajoute M. P. Janet, et sentait la vie lui échapper. Il mourut en effet quelques heures après. Il s'objectivait en quelque sorte lui-même, et n'apercevait pas la contradiction radicale d'un moi qui a perdu son moi.

C'est qu'il est bien difficile et bien étrange qu'on puisse perdre entièrement la conscience de soi-même. Il ne manque pas, il est vrai, d'exemples d'aliénés qui ont cru à la transmutation de leur moi antérieur. Mais même alors, au milieu de leurs affirmations, de leur insistance à se dire tel personnage, apparaissait clairement le sentiment de l'individualité primitive. "Qui êtes-vous ?" disait M. Ferrus à une aliénée.—"Vous savez bien que je suis Marie-Louise.—Où mais auparavant.—Une telle, marchande de poissons." "Dans ce cas, dit M. Janet, on voit bien la persistance du moi extérieur. Car c'était bien le même moi, évidemment, qui croyait être Marie-Louise et qui se souvenait d'avoir été marchande de poissons." Mais il est des cas encore plus étranges où il semble qu'il y ait dans le sujet examiné comme un doublement de vie, une double personnalité.

Tel est le cas dont M. le docteur Azam entretenait dernièrement l'Académie des sciences morales et politiques.

Félida X..... dont ce savant médecin retrace l'histoire, eut une enfance difficile. Elle fut pendant un grand nombre d'années chétive, malade. Son intelligence était ordinaire et son caractère grognon, désagréable. Cependant elle témoigna toujours d'une grande assiduité au travail. C'est avec un grand courage, une remarquable énergie, une sorte d'apreté qu'elle se livra à ses travaux de couture. Enfin, vers l'âge de quatorze ans, elle commença à présenter les phénomènes qui font le sujet du mémoire du docteur bordelais.

Sans cause connue ou sous l'empire d'une émotion plus ou moins violente, Félida éprouve tout à coup une douleur très vive aux deux tempes; elle tombe dans un accablement profond, une sorte de sommeil, pendant lequel elle reste complètement insensible et qui dure environ dix minutes. Alors se reveillant spontanément, elle présente dans son caractère, dans son intelligence, dans ses allures un changement extraordinaire: elle est vive, elle montre une activité, une intelligence remarquables; en un mot elle n'est plus la même. Quelques heures plus tard, le sommeil la prend et elle retombe dans son état premier et ne se souvient ni de ce qu'elle a fait, ni de ce qu'elle a dit pendant l'intervalle de ses deux sommeils.

Tel était l'état de la jeune malade, lorsque, au mois d'octobre 1858, le Dr. Azam fut appelé. Il constate que Félida est brune, de taille moyenne, assez robuste et d'un embonpoint ordinaire. Son caractère est triste, même morose, sa conversation est sérieuse.

Ses sentiments affectifs sont peu développés. Elle ne songe qu'à son état maladif qui la préoccupe presque exclusivement; de plus elle souffre cruellement dans plusieurs points de son corps, principalement à la tête. En somme, la malade est une hystérique très caractérisée, avec la boule épigastrique, le symptôme douloureux du clou hystérique, la sensibilité tactile altérée, ainsi que le goût qui est nul, l'odorat est diminué et nombre de points du corps sont anesthésiques.

A cette époque, presque chaque jour, Félida, après un court sommeil, entrain dans ce que le docteur Azam appelle son second état, l'état anormal, l'état dans lequel elle ne souffre plus, jouit de la plénitude de ses sens, de sa raison et se montre gaie et insouciant comme il convient à une jeune fille de son âge. Un fait digne à noter, c'est qu'alors elle se rappelle tout ce qui s'est passé dans son existence antérieure, pendant ses crises et hors de ses crises. Puis, après un intervalle de plusieurs heures, après un court sommeil foudroyant et subit de deux ou trois minutes, elle revient à son premier état, et dans celui-là elle ne se souvient aucunement de ce qu'elle a fait, vu, dit ou appris pendant les heures qui viennent de s'écouler. Pour ce qui les concerne ou qui concerne les périodes précédentes analogues, la perte de mémoire est absolue. Elle ne s'étend pas au delà. Tout ce qui a été acquis en dehors de ces crises reste intact; la malade sait lire, écrire, compter, coudre, etc; aucune des idées générales précédemment assimilés n'est atteinte.

Cette alternative de deux périodes si différentes l'une de l'autre se prolongea ainsi pendant plusieurs années. Puis Félida se maria, devint mère de famille, et aujourd'hui les rôles sont complètement intervertis. Ce qui en 1858 devait être considéré comme l'état normal est l'état d'exception, et l'état d'exception est devenu l'état normal. De plus ce dernier dure un temps incomparablement plus long que l'autre, il prend pour ainsi dire toute l'existence, et le premier état, l'état maladif pendant lequel se manifeste cette singulière absence de mémoire n'apparaît que de loin en loin dans l'année; trois ou quatre fois au plus, et dans un temps si court que souvent il passe inaperçu.

Ce cas est bizarre. Cette perte de mémoire singulière fait que la malade a comme une double existence, l'une pendant laquelle le souvenir s'exerce sur toutes les périodes de la vie, l'autre pendant laquelle la mémoire ne rappelle à l'esprit que tout ce qui a eu lieu pendant les périodes semblables.

Il y a là quelque analogie avec les phénomènes singuliers que présentent les somnambules, qui eux aussi n'ont aucun souvenir de ce qu'ils ont fait pendant leur sommeil.

EAU-DE-VIE

EN

Bouteilles et Demi-Bouteilles

ET EN

FUTS.

J. & F. MARTELL V. S. O. P. V. O., *** &
JAS. HENNESSEY & CIE., V. O., ***
V. CHALOUPIN & CIE., 10 ans, importations
de feu W. Poston.
JULES ROBIN, QUANTIN & CIE.
LOUIS SALIGNAC, PINET CASTILLON,
etc.

Genièvre en Barrique et en Bouteilles
J. DE KUYPER & FILS.

VINS DE BORDEAUX

de la célèbre maison Cruse & Fils, Frères.

Bouteilles et demi-bouteilles.

MEDOC.....	do	do	do
ST. JULIEN.....	do	do	do
MARGAUX.....	do	do	do
BATAILLEY.....	do	do	do
LEOVILLE.....	do	do	do
PONTE-CANET....	do	do	do
CHATEAU LEOVILLE	do	do	do
do BATAILLEY	do	do	do
do PONTE-CANET	do	do	do

SAUTERNES.

HAUT-SAUTERNES	do	do	do
do BARSAC....	do	do	do
SAUTERNES.....	do	do	do

VINS BARTON ET GUESTIOR.

MEDOC.....	Bouteilles et demi-bouteilles.
FLOIRAC.....	do do do
MARGAUX...	do do do
BATAILLEY..	do do do
LEOVILLE...	do do do

VINS DE DUBOSQ LETTRÉ & FRÈRES

MARGAUX..... Bouteilles.

VINS DE DUCLÓS & FRÈRE.

ST. JULIEN.....	pintes, caisses d'une douz.
PONTE-CANET.	do do do
CHATEAU LA GRAVADE	Bouteilles et
	demi-bouteilles.

VINS DE FURNISS, FRÈRES.

BOURG.....	Caisses 1 douzaine.
MARGAUX.....	do do—1865
ST. EMILION.....	do do—1865
CHATEAU LAFITTE	do do—1860

VINS VOUVRAY, 1268.

VINS DE GODARD & FRÈRES.

ST. JULIEN..... Caisses 1 douzaine

VINS REMUSAT & FRÈRES.

GINGRAS & LANGLOIS,

54, Côte du Palais.

Québec, 12 août 1876.

ANNONCES NOUVELLES.

HECTOR PAGEAU

SEUL AGENT

POUR LES MACHINES À COUDRE

RAYMOND,

No. 92, RUE ST. JEAN,

HAUTE-VILLE.

A toujours en mains un grand assortiment d'AIGUILLES pour toutes sortes de Machines à Coudre.

Québec, 24 juin 1876.—Im.

VINS, LIQUEURS !!

Vins de la Maison Duclos Freres

BORDEAUX.

Nazaire Turcotte

MARCHAND DE VINS ET LIQUEURS, EN GROS

RUE DALHOUSIE.

Vient de recevoir directement de Bordeaux par le *Truch*, du vin français rouge et blanc, en bouteilles et demi-bouteilles, ainsi qu'en fûts, par barriques et demi-barriques, aussi, de l'absinthe Suisse, du Vermouth, etc.

Les vins blancs, de qualité exceptionnelle, se composent surtout de Sauterne et de Barsac. Le *Streltpey*, autre navire français, venu de la Charante, a apporté aussi une cargaison de cognac en fûts et en caisses de la fameuse maison QUANTIN & C^{ie}.

Ces vins et liqueurs sont en vente dans les principales maisons de la Cité.

Québec, 10 juin 1876.

BRITISH NORTH AMERICAN.

Maison de Rafraichissements

SITUÉE

A la Canadiere

A un mille de distance du Pont Dorchester.

Les habitués du Delmonico et le public en général seront certains de trouver au British North American, les vins les mieux choisis et les meilleurs cigares. La nouvelle maison de M. Thomas Lavallée est une maison de premier ordre, tout-à-fait exceptionnelle.

Québec, 10 juin 1876.

MOUNTAIN HILL HOUSE

(ci-devant Hôtel Fréchette.)

94, Cote Lamontagne, Basse-Ville, QUEBEC.

JOSÉPH TRUDEAU,

Propriétaire.

Québec, 3 juin 1876.

W. M. McDONALD

Nos. 56 et 58

Rues Couillard et St. Jean,

HAUTE-VILLE, QUEBEC.

Importateur et Marchand

DE

TAPISSERIES, PEINTURES, HUILES,

VITRES, MASTIC,

VERNIS. PINCEAUX, Etc., Etc.

M. McDonald saisit l'occasion de la présente pour annoncer à ses pratiques de la ville et de la campagne, qu'ayant à son emploi des ouvriers des plus expérimentés, il est prêt à exécuter toute commande, telles que : Peinture de maison et d'enseigne, simple et décorative ; Peinture à Fresque, Tapissage, Vitrage et tout ce qui concerne cette branche de commerce, le tout fait dans le dernier goût sous le plus court délai et à des conditions libérales.

Les personnes de la campagne ayant des travaux en peinture de quelque genre que ce soit à faire trouveront chez M. McDonald les conditions les plus avantageuses.

W. M. McDONALD,

Québec, 12 août 1876.

Peintre.

J. & W. REID

No. 40, Rue St. Paul, Quebec.

Manufacturiers de Papier-Feutre pour le rembrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.

Papier Goudronné pour couvertures de maisons.

Papier à envelopper, Gris, Brun, Dralo, Manilla, de toute grandeur et de toute qualité. Sacs de papier fait à la machine, pour épiceries et nouveautés, de toute qualité et de toute grandeur.

Livres blancs, pour comptes ou mémoires, grands ou petits faits sur commande, dans le plus court délai.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

De papier à écrire, d'Enveloppes, de Plumes et d'Encre.

Enfin toutes sortes de Papeteries.

Le tout sera vendu au plus bas prix, soit en gros, soit en détail.

Tapisseries, en gros seulement.

J. & W. REID,

Québec, 18 juin 1876.

PROGRES.

NOUVEAU MAGASIN

DE

CHAUSSURES,

EN GROS ET EN DETAIL.

Au No. 260, Rue St. Joseph, vis-à-vis M.

Fr. Laframme, boulanger, et au No. 60,

Rue du Post, St. Roch.

M. GEORGE BINET

Désire informer ses amis et le public en général qu'il a en main un assortiment considérable de CHAUSSURES FINES ET DE TRAVAIL, de la plus grande élégance et de la première qualité, qu'il vendra à très-bon marché.

Il est aussi prêt à recevoir des commandes pour des ouvrages de toutes descriptions dont il garantira la solidité, vu qu'il emploie, pour la confection de ses chaussures, les meilleurs matériaux et les meilleurs ouvriers ; le tout sous la surveillance de M. G. BINET, père, autrefois de la société CAMPBELL & BINET, du faubourg St. Jean.

Les chaussures suivantes seront toujours en main, telles que :

BOTTINES DE PRUNELLE, pour Dames, Filles et Enfants ;

BOTTES, SOULIERS et CONGRESS de travail, pour Hommes et Garçons ;

CHAUSSURES FINES pour tous les goûts.

Une visite est respectueusement sollicitée.

GEO. BINET.

N. B.—Les marchands de la campagne sont spécialement invités à venir examiner nos chaussures et voir nos prix avant d'acheter ailleurs.

Québec, 24 juin 1876.—Im.

Au Bloc Brunet

COIN DES

Rue St. Joseph et de la Chapelle,

ST. ROCH.

L. N. HENAUULT

Marchand de Nouveautés

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public que son importation du printemps est maintenant regne et que tous les départements de ses magasins sont au grand complet.

SPECIALITÉS DE CHAPEAUX,

FLEURS,

ÉTOFFES A ROBES

ET A COSTUMES,

ETC., ETC.

DRAPS, TWEEDS, ETC.

Une visite est respectueusement sollicitée.

L. N. HENAUULT.

Québec, 27 Mai 1876.



J. B. LALIBERTE,
CHAPELIER ET MANCHONNIER,
No. 54, Rue St. Joseph, St. Roch,
QUEBEC.

A constamment en main toutes sortes de
Chapeaux et Fourrures,
de toutes descriptions, confectionnés pour
Dames et Messieurs, dans le meilleur goût.
*Salle d'échantillons de Fourrures ouverte
tout le long de l'année.*
Québec, 24 juin 1876.—1m



EMILE JACOT,

IMPORTATEUR

— DE —



MONTRES ET BIJOUX FINS,
ARGENTERIES ET PENDULES,
ETC., ETC., ETC.

No. 37,  No. 37,
RUE de la COURONNE,
ST. ROCH, QUÉBEC.

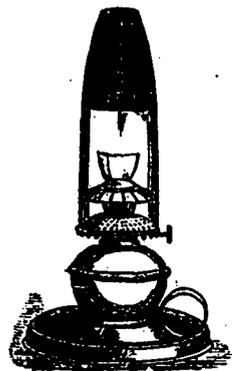
M. EMILE JACOT prévient ses nombreuses
pratiques et le public en général qu'il vient de
recevoir d'Europe un assortiment considérable
de Montres, en or et en argent, bijouteries de
toutes sortes, etc., etc., qu'il vendra à des prix
réduits.

AGENT  AGENT
Pour les célèbres lunettes brevetées de Black.
Québec, 27 Mai, 1876.—2m

F. O. Vallerand

IMPORTATEUR,
Cote Lamontagne, et 14 rue Notre-Dame
BASSE-VILLE.

LAMPES, FANAUX, VERRERIES



Huile de Charbon,
Pétrole,
Kerosene,
Benzine,
Huile pour Machines,
Huile Noire.

AUSSI:
Globes,
Cheminées,
Abat-Jour,
Mèches,

ET AUSSI

Tous les articles nou-
veaux et améliorés
dans ce genre.

Québec 27 Mai 1876.

VIN DE
QUININE
DE
CAMPBELL.

Le célèbre tonique fortifiant qui guérit :
La perte d'appétit,
Les dépressions morales,
La dyspepsie,
La débilité, etc., etc.

DEFIEZ-VOUS DES
Contrefaçons à bon Marché
Qui ne contiennent
NI QUININE,
NI SHERRY.

Le seul vin de Quinine véritable est
celui de

CAMPBELL

Nous n'avons rien à faire avec ces
imitations à bon marché et sans valeur.

En vente chez M. G. Mountain, T.
LeDroit, J. B. Z. Dubeau et Gingras &
Langlois.

Québec, 3 juin 1876.—6m

Edward Carbray

PAPETIERS

No. 62, Rue St. Paul, Basse-Ville,
QUEBEC.

SACS DE PAPIER,
BOITE EN CARTON,
BOITE A THÉ EN CARTON,
PAPETERIE,
FICELLE,
CORDAGE,
ETC., ETC.

L'assortiment est maintenant au com-
plet.

 Une visite est respectueusement
sollicitée.

Québec, 10 juin 1876—1 m.

JACQUES AUGER

SYNDIC OFFICIEL,

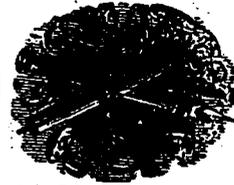
RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE,
QUEBEC.

(BATISSE STADACONA.)

Québec, 27 Mai, 1876.—4f

DUQUET & OIE.

Horlogers et Bijoutiers,



NO. 1 NO. 1

RUE DE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE,
QUEBEC.

Ont constamment en main un des meilleurs
assortiments de montres en or et en argent, bi-
jouteries et orfèvreries de toutes sortes.
Québec, 27 Mai, 1876.—1m.

JEAN BLOUIN,
TAILLEUR,

No. 5, ESCALIER CHAMPLAIN, No. 5,
BASSE-VILLE, QUEBEC.

Ayant été plusieurs années dans une des
premières maisons de Montréal et des Etats-
Unis comme premier tailleur et ayant toujours
satisfait ses pratiques, espère par là mériter
l'encouragement du public.

PRIX MODÉRÉS.

Québec, 24 juin 1876—1m.

A. LAPOINTE,

CHAPELIER ET MANCHONNIER
Coin des rues Des Fossés et du Pont,
ST. ROCH.

On trouvera toujours à cet établissement
un assortiment des plus complets en Chapeaux
de Satin, de Feutre, de Paille et de tout autre
genre. Chapeaux de toutes sortes réparés avec
soin et promptitude.

La seule manufacture de chapeaux à Québec.

PRIX TRES-MODÉRÉS.

Québec, 27 Mai 1876—1m.

LE REVEIL

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAIT LE SAMEDI.

Bureaux, 30, Rue St. Louis,
QUEBEC.

Abonnements pour le Canada.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de
chaque mois. Il n'y a pas de frais de poste.

Pour l'année.....\$3.00
Pour quatre mois..... 1.00

Abonnements pour les Etats-Unis et l'Europe.

Pour l'année..... \$3.50
Pour 4 mois..... 1.25

ANNONCES.

(PAS PLUS DE SIX LIGNES.)

Pour 1 mois.....\$0.75
Pour 3 mois..... 2.00
Pour 6 mois..... 3.00
Pour l'année..... 4.00
Chaque ligne additionnelle..... 0.10
Québec, 27 Mai 1876.

Imprimé et publié par A. Bules, propriétaire et ré-
dacteur-en-chef, 30, rue St. Louis, Haute-Ville,
Québec.